

CPPAP N° 0927682135

l'école

MARS / AVRIL 2023
6 EUROS

N° 100

émancipée

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

ILLÉGITIME !

64 ans

43 annuités

49.3

DOSSIER :
SAVOIRS
ET INÉGALITÉS
SCOLAIRES
P. 14-23

- **Unité et unification syndicales** p. 8-9
- **La Chine en suspens** p. 26-27
- **Transidentité, une réalité encore contestée** p. 30-31

JOURNÉES D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE JUILLET 2023

Pour la troisième année consécutive, l'équipe responsable de l'ÉÉ organise les journées d'études au centre le Soleil de Jade à Préfailles en Loire-Atlantique. Elles se tiendront du samedi 8 juillet à 14 heures au mardi 11 juillet à 12 heures.

Préfailles est une petite station balnéaire du littoral atlantique, entre l'estuaire de la Loire et l'île de Noirmoutier. La plage et la réserve naturelle de la pointe Saint-Gildas sont à quelques centaines de mètres du centre d'hébergement, dont les conditions d'accueil sont idéales, avec une salle de débats, des chambres et une piscine. Des couchages en tente sont possibles. Les arrivées se font par voiture personnelle ou par navette à l'arrivée des gares de Nantes ou de Pornic. Les inscriptions se font en ligne sur le site de l'École émancipée. Des baby-sitters encadreront les enfants pendant les débats. Habitué-e ou nouveau-nouvelle, nous vous attendons nombreux-ses ! Et ne tardez pas à vous inscrire rapidement. ●



BERNARD VALIN
POUR L'ÉQUIPE RESPONSABLE (44).



APERÇU DU PROGRAMME PROVISOIRE :

- ✓ SAMEDI APRÈS-MIDI : Mouvement social et retraites, quel bilan ? Lien politique/syndicalisme (charte d'Amiens)
- ✓ SAMEDI SOIR : Écologie, la question de l'eau et autres catastrophes naturelles.
- ✓ DIMANCHE MATIN : Assemblée générale statutaire des Amis-e de l'École émancipée
- ✓ DIMANCHE APRÈS-MIDI : Éducation, redéfinir le projet de l'ÉÉ au regard de la réforme des LP, de l'alternance...
- ✓ DIMANCHE SOIR : Soirée festive...

- ✓ LUNDI MATIN : Recomposition syndicale et nouvel outil syndical
- ✓ LUNDI APRÈS-MIDI : International, la montée des intégrismes (Inde, Iran...), le poids des religions avec un focus sur la situation des femmes.
- ✓ LUNDI SOIR : Les outils numériques dans l'ÉÉ.
- ✓ MARDI MATIN : Laïcité

Les inscriptions se font directement sur le site de l'École Émancipée <https://ecoleemancipee.org/journees-detude-de-lecole-emancipee-2023/>

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- Abonnement individuel et structure syndicale: 33 €.
- Abonnement tarif réduit (revenus inférieurs à 1800 €): 22 €.
- Abonnement de soutien: 55 € ou plus...
- Abonnements multiples: ajouter 11 € par exemplaire supplémentaire.

JE M'ABONNE POUR :

- un an
- deux ans (multiplier par 2 le montant de l'abonnement)



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

- par carte bancaire sur le site de l'ÉÉ <http://www.ecoleemancipee.org>
- par chèque à l'ordre de : l'École Émancipée c/o Nicolas Walczak, 25 A rue de Lepinseck 57600 Forbach

Par renouvellement automatique SUR LE SITE !

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : Dominique ANGELINI, Claire BORNAIS, Antoine CHAUVEL, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Adrien MARTINEZ, Véronique PONVERT, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée
CONCEPTION GRAPHIQUE : Éric MONTELLO

IMPRESSION : L'IMPRIME
20-22, rue des Frères Lumière. 93220 Neuilly-sur-Marne.

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site :
www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Nous utilisons l'écriture inclusive, sans obligation pour des contributeurs-trices extérieur-es.

Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 27 avril 2023.

Le n° 99 de janvier-février 2023 a été tiré à 1400 exemplaires.

COUVERTURE : PHOTO SUDOUESTE

SOMMAIRE

p. 2 : Journées d'études de l'École émancipée

p. 3 : Édito

SYNDICALISME

p. 4 et 5 : L'auto-organisation à la peine mais toujours aussi nécessaire

p. 6 et 7 : Caisses de grève : une arme pour organiser la confrontation

p. 8 et 9 : Unité et unification syndicales

p. 10 : Interview de Benoît Teste, SG de la FSU

p. 11 : Une lame de fond

ÉCOLOGIE

p. 12 et 13 : Comprendre le marché de l'électricité

DOSSIER : p. 14 à 23

SAVOIRS ET INÉGALITÉS SCOLAIRES



INTERNATIONAL

p. 24 et 25 : La Turquie dans la tourmente

p. 26 et 27 : La Chine en suspens

FÉMINISME

p. 28 et 29 : sexualité émancipatrice contre violence patriarcale

p. 30, 31 et 32 : Transidentité, une réalité contestée
Accueil des élèves trans, encore un effort !

CULTURE

p. 33 : *Ecorce vive. Mythes et meufs*, la place des femmes

p. 34 : *V13*, un récit de haut vol. Niki de Saint Phalle

p. 35 : Le cinéma français aux abois ?

p. 36 : Chlordécone aux Antilles

Puissance et légitimité du mouvement social

Comme annoncé lors de la campagne présidentielle lorsqu'E. Macron en a fait un objectif majeur de sa réélection, la réforme des retraites donne lieu à une véritable confrontation entre le gouvernement et l'ensemble des organisations syndicales soutenues par une très large partie de la population.

Tout le monde l'a bien compris, ce projet constitue un enjeu de société mais aussi un véritable test pour le gouvernement sur sa capacité à faire adopter une loi d'importance sans majorité à l'Assemblée nationale.

Sur le fond, les justifications budgétaires sont du pipeau, il s'agit d'abord pour E. Macron de faire la démonstration qu'il est encore en mesure de faire payer le monde du travail pour permettre aux revenus du capital de continuer à enfler. Et l'on saisit d'autant mieux cet enjeu lorsqu'on relie cette contre-réforme à celle de l'assurance-chômage adoptée en novembre 2022, qui a également coalisé l'ensemble des organisations syndicales contre elle en restreignant les dispositifs de solidarité entre actifs-ves et chômeurs-ses.

La dimension féministe de la mobilisation en constitue l'un des éléments les plus réjouissants.

C'est certainement sur cet aspect que le gouvernement a perdu sa première bataille symbolique et politique lorsqu'il a tenté de prétendre que sa réforme serait bénéfique aux femmes. De fait, une fois que ce mensonge a été rendu public grâce aux contributions des collectifs, des syndicalistes, des chercheuses et des militantes, le fil des injustices générées par le projet d'Élisabeth Borne n'a cessé de s'allonger (pension « minimum » à 1 200 €... mais seulement pour 10 000 à 20 000 retraité.es par an, « carrières longues » dont la durée de cotisation dépend de l'âge de début d'activité, de façon totalement incompréhensible...). Et il n'est pas anecdotique que le 8 mars ait connu un retentissement aussi fort cette année avec un soutien des organisations syndicales bien plus large que les années précédentes.

L'intersyndicale a rythmé cette mobilisation par une succession de journées de grèves et de manifestations dont certaines ont rassemblé des nombres de manifestant-es inégalés depuis une cinquantaine d'années, témoignant d'une très forte adhésion aux modalités proposées par l'intersyndicale. De façon surprenante, les salarié-es s'emparent peu de la conduite du mouvement, en ne participant guère aux AG et en ne cherchant pas à déborder les consignes syndicales, ce qui illustre certainement leur relatif manque de confiance dans la capacité à gagner et à peser sur la suite du mouvement.

De son côté, le gouvernement use de tous les procédés législatifs pour contourner son manque de légitimité sur ce projet : il a substitué au dialogue social un vague compromis avec la droite parlementaire, il a tenté d'étouffer les voix de l'opposition dans les deux chambres, se retrouvant finalement soumis au chantage de quelques députés de droite dans l'espoir d'éviter l'ultime passage en force via l'usage du 49.3. La contestation sociale se mue donc en ce printemps en une dénonciation d'une forme d'autoritarisme délétère et de sauvegarde des principes de la démocratie sociale. ●

PIERRE-EMMANUEL BERCHE
LE 16 MARS 2023.

L'auto-organisation à la peine mais

En 1995, en 2003 et encore en 2018 dans certains secteurs comme la RATP, la chimie ou les transports, les mouvements de grève initiés par des intersyndicales étaient accompagnés par des assemblées générales de grévistes qui discutaient de la forme des actions et de la reconduction de la grève. Force est de constater que le mouvement de 2023 ne reproduit pas encore ce schéma. Pour quelles raisons ? Faut-il retravailler les formes de l'auto-organisation ?



Toulouse, dans le secteur éducation, les assemblées générales sont une tradition. En 2003, elles étaient massives, regroupaient autour de 800 personnes, aussi bien des individus que des délégué-es d'école ou d'établissement. Ces AG permettaient d'organiser le mouvement, de le dynamiser en donnant la possibilité aux grévistes de prendre en main la conduite de la grève. Elles permettaient de ne pas se sentir isolé-es, d'organiser des tournées sur les secteurs les moins mobilisés, de travailler des argumentaires, de préparer les manifs, les prises de paroles publiques et surtout de rythmer la grève : reconduction ou pas, quand et comment ?

Les syndicats, et la FSU en particulier, y avaient largement leur place. Les AG ont pesé sur la FSU mais sans la contourner ni l'écartier. L'École émancipée, minoritaire à l'époque au sein de la FSU, a milité pour que celle-ci soit partie prenante de ce type d'auto-organisation, y compris dans le comité de mobilisation élu par l'AG, et ses militant-es intervenaient dans les assemblées en spécifiant leur appartenance syndicale, en toute clarté et dans le respect des AG.

Recul de l'auto-organisation ?

Depuis 2003, les AG de grévistes ont perdu de leur substance et de leur capacité d'entraînement. Le poids des défaites pèse sur la confiance du milieu dans ses propres



PHOTO : ALBERT FACELY

capacités à bouleverser le rapport de force avec le pouvoir. Dans le même temps, s'appuyant sur la faiblesse numérique des AG, des militant-es opposent auto-organisation et syndicalisme. La légitimité politique d'une AG, quels que soient le nombre de participant-es et le fait que chacun-e n'y parle que pour lui/elle-même, est toujours posée comme supérieure à la légitimité des syndicats, lesquels n'ont plus d'autre fonction que de relayer les décisions de l'AG, quelles qu'elles soient. Cela fait plusieurs années maintenant que les AG toulousaines ne regroupent que très peu de personnes, deviennent des forums de discussion interminables, où l'ambition des décisions est souvent inversement proportionnelle à la capacité réelle de l'assemblée à influencer le milieu. Ainsi y vote-t-on quasi invariablement la grève reconductible, quel que soit le niveau de mobilisation, dévoyant le sens même d'une reconduction. Le résultat est que les AG se vident encore davantage des collègues engagé-es dans la grève.

La question du fonctionnement démocratique de l'AG et son articulation avec les organisations syndicales est au cœur des débats parce qu'au cœur de notre

conception de l'auto-organisation. À la différence de 2003, l'École émancipée est aujourd'hui majoritaire dans la FSU-SNUipp 31 et la FSU 31. Les syndicats de la FSU ainsi que les autres OS de l'intersyndicale éducation (CGT, SUD et FO) appellent à participer aux AG. Malgré cela, les AG plafonnent à 100/150 personnes et ne sont pas un plus dans la construction de la mobilisation. Nous tenons malgré tout le cap d'une orientation qui associe le travail propre aux organisations syndicales (réunions et heures d'informations syndicales, participation aux intersyndicales et inter-UD) et la nécessité de l'auto-organisation et de ses AG.

Actionner tous les leviers possibles

Face à la difficulté de faire de l'AG centrale, couvrant toute l'aire urbaine toulousaine, le lieu de rassemblement des collègues en lutte, il faut parfois chercher d'autres leviers pour faire vivre les dynamiques d'auto-organisation. Lors du mouvement contre les réformes Blanquer en 2017-2018, des sections d'établissement Snes avaient lancé une coordination des lycées qui réunissait des délégué-es mandaté-es

toujours aussi nécessaire



de leur établissement et à laquelle les syndicats participaient. Cette coordination avait fait la démonstration de sa capacité à entraîner le milieu via des actions massives – appel à la grève, démission des profs principaux, nuit des lycées etc. – toujours activement soutenues par les syndicats de la FSU. Aujourd'hui, dans cette nouvelle séquence de lutte, la FSU a initié des AG de secteurs géographiques pour essayer d'ancrer le principe de l'AG au plus près des collègues mobilisé-es. La dynamique inter-degré est intéressante pour les collègues du premier degré où la taille des écoles offre peu de capacité d'entraînement du milieu comparée aux plus grosses structures du second degré. Cela a permis de faire se réunir davantage de monde et de mieux sentir la mobilisation en faisant un

tour des AG de secteur à l'AG centrale. Cela a aussi démontré la complémentarité des organisations syndicales et de l'auto-organisation, mais n'a pas permis à celle-ci de franchir un cap décisif.

Ces AG de secteur, ou même l'AG centrale, ont permis de s'appuyer sur des dynamiques militantes fortes, de revivifier l'action des collègues dans leur établissement ou secteur dans des cadres moins formels et de se tourner vers des actions concrètes de terrain comme la diffusion de tracts, l'information aux collègues... Cependant, elles n'ont pas permis de réunir largement la profession, ou ses franges les plus mobilisées, pour entamer un débat stratégique sur la grève et sa reconduction. Même si les questions de la reconduction, des rythmes des journées de grève plus ou moins rapprochées sont évoquées, ce qui prédomine est l'attentisme et la difficulté à agir en

dehors du cadre fixé par l'intersyndicale nationale. Il faut interroger cet attentisme sous deux aspects: confiance dans les organisations syndicales, ou du moins dans le fait qu'elles sont les seules en capacité d'impulser un mouvement large d'une part, et perte de pratique de l'auto-organisation d'autre part.

Comment se saisir des questions stratégiques ?

La nouveauté de l'unité syndicale et la gravité de l'attaque gouvernementale incitent les personnels à penser que cette unité est garante de la victoire, en tout cas que la division nous affaiblirait considérablement. Il y a donc une forme de tétanie pour initier autre chose, à côté. D'autant plus que tout le monde attend qu'un secteur se mette en mouvement pour éventuellement embrayer, mais aucun ne veut dégainer en premier. Force est de constater que sur un enjeu national et interprofessionnel comme les retraites, la question d'entamer localement dans son secteur professionnel un mouvement de grève reconductible peut apparaître vain.

On constate aussi plus généralement une perte de culture démocratique, une perte d'habitude de l'auto-organisation, peut-être liée au traumatisme de 2003 dans le milieu de l'Éducation nationale, mais pas seulement. L'AG est malheureusement souvent le lieu pour certaines organisations syndicales pour s'imposer et se construire au détriment des autres (quand ce n'est pas des groupuscules



PHOTO: D. R.

politiques), ce qui aboutit à un rejet et s'avère contre-productif.

Il y a, de plus, un changement de fonctionnement global qu'on a vu se développer par exemple autour des Gilets jaunes. Une approche plus individualiste et rejetant tout cadre organisé et donc les organisations syndicales. Chez une partie des grévistes revient l'idée qu'il faut une AG interprofessionnelle, sorte de Nuit debout conçue comme un creuset de la convergence des luttes, même quand aucun secteur n'est en reconductible, donc très volontariste et qui se soucie peu de la réalité de la mobilisation. Dans un autre contexte, le mouvement des contrôleurs de la SNCF en décembre dernier, interroge sur une conception de l'auto-organisation qui se construit en défiance vis-à-vis des syndicats, capable d'entraîner massivement le milieu dans une grève dure, mais sur des revendications très corporatistes.

Malgré les difficultés, on ne peut faire l'économie de rechercher les formes d'auto-organisation les plus propices à mobilisation. C'est un élément essentiel du rapport de force avec le pouvoir, ou avec des directions syndicales timorées et/ou freinant la dynamique d'un mouvement de lutte. L'AG n'est pas une fin en soi, c'est un outil, et, à ce titre, on doit en définir les formes et le fonctionnement le plus à même d'impliquer la masse du milieu dans la conduite de la lutte. Le fonctionnement démocratique des cadres d'auto-organisation, comme l'implication des syndicats en leur sein, sont des éléments essentiels pour qu'ils demeurent des outils au service de la lutte, et des écoles de délibération et d'action collective pour une masse de collègues qui ne sont pas des militant-es au quotidien. Cette réflexion alimente celle de nos pratiques militantes plus larges et la nécessité de redonner du « pouvoir agir » aux collègues: organisation de stages fédéraux ou de réunions sectorisées inter-degré sur des thématiques ciblées... Sur le long terme, c'est l'assise du mouvement social organisé qui se construit dans l'auto-organisation des luttes. C'est pour cela qu'au-delà des difficultés rencontrées, nous pensons toujours juste d'impulser et d'animer des assemblées générales des personnels en grève. ●

CHARLOTTE ANDRIEU, BERNARD DESWARTE,
MARIE CÉCILE PÉRIILLAT

« Rechercher les formes d'auto-organisation les plus propices à mobilisation est un élément essentiel du rapport de force avec le pouvoir »

INTERVIEW DE GABRIEL ROSENMAN, CHERCHEUR



G. Rosenman.

PHOTO: D. R.

Caisses de grève: une arme

Extrêmement visible ces dernières années, la question des caisses de grève ressurgit désormais de façon fréquente à chaque conflit social. Terminant

actuellement, sous la direction de Sophie Bérout, une thèse intitulée: « *Les caisses de grève de 1864 à nos jours. Socio-histoire d'un usage militant de l'argent, entre tactique de lutte éphémère et institution syndicale de service aux adhérents* » au Centre Maurice-Halbwachs de l'ENS-EHESS, Gabriel Rosenman revient sur les origines, le fonctionnement et les enjeux politiques du soutien financier au services des luttes.

✓ ÉÉ: De quand date la construction de caisses de grève?

Une des premières traces que l'on peut trouver est celle de la révolte des Canuts à Lyon en 1831. Dans le but de préparer une cessation du travail, ces derniers ont créé l'association du Devoir mutuel qui pose les bases du mouvement mutualiste en France. D'une façon générale, ces sociétés de secours mutuels sont pensées pour permettre de faire face aux différents risques liés à la condition ouvrière à une époque où toutes les protections sociales du monde du travail n'existent pas: chômage, maladie, mort... mais aussi la grève. On est dans une forme de solidarité ouvrière qui anticipe les grèves, comme l'illustre la Caisse fédérative des cinq centimes lancée par les typographes parisiens en 1865. Cette caisse est pensée et organisée de façon interprofessionnelle: chaque corporation a sa propre caisse mais, quand un conflit éclate, tous ces fonds accumulés sont mis en commun pour soutenir une corporation à la fois.



PHOTO: LE GROUPE DES FEMMES DES RAFFINEURS.



PHOTO: STÉPHANIE DE SAKUTIN/AFP

On assiste à un début de basculement de ces pratiques d'anticipation vers des pratiques de souscription « à chaud » à la fin du XIX^e siècle: quand les grèves commencent à toucher de larges masses d'ouvriers peu qualifiés, sans fonds accumulés et sans traditions militantes.

En ce qui concerne la CGT, la plus grosse organisation syndicale en France, de sa fondation en 1895 jusqu'aux années 1960, plusieurs tentatives de constitution de caisses de grève centrales échouent pour des raisons diverses. Les guerres, scissions, désaccords politiques... font que la CGT n'arrive pas à « thésauriser ». Elle s'oriente progressivement vers d'autres méthodes de soutien, comme les souscriptions et les aides des municipalités socialistes ou communistes.

✓ ÉÉ: Deux modèles coexistent donc?

Dès l'origine, il y a une tension entre accumulation syndicale « par anticipation » et dons de solidarité « à chaud ». En 1963, la grande grève des mineurs déclenche une solidarité sans précédent dans la population, et cet afflux de dons (gérés par une intersyndicale CGT-FO-CFTC-Unef) pousse chaque structure à préciser sa méthode.

D'une part, la CFTC, qui va vite devenir la CFDT autogestionnaire, entame un processus de fusion des caisses de grèves locales, régionales et de fédérations pour aboutir, après sa déconfessionnalisation, à la Caisse nationale d'action syndicale en 1974. Cette caisse existe toujours à la CFDT, abondée par 8,6 % du montant des cotisations.

D'autre part, la CGT, qui n'a jamais réussi à pérenniser ce type de caisse, priorise clairement la souscription et l'aide de la population, en s'appuyant sur le réseau militant et les municipalités communistes. Mais

pour organiser la confrontation



l'abandon des caisses syndicales permanentes par la CGT correspond aussi à une volonté de se démarquer de la CFDT, qui met beaucoup en avant la sienne.

✓ ÉÉ: Quels sont d'après toi les éléments positifs et les limites des souscriptions et des caisses permanentes ?

Les caisses syndicales permanentes ont l'avantage important de donner confiance avant un conflit. Les personnes qui veulent se battre peuvent se lancer en sachant que le syndicat aidera. Mais elles sont quasi systématiquement réservées aux

syndiqué-es. C'est d'ailleurs considéré à la CFDT comme un service aux adhérent-es, intégré à la comptabilité nationale de la centrale.

À l'opposé, la souscription/caisse ponctuelle, avec ou sans comité de soutien pour la populariser, présente l'avantage d'une gestion plus collective par le comité de grève notamment. Elle crée une forme d'effervescence autour de la grève et permet à des grévistes de s'impliquer activement dans la collecte. Elle est en général accessible à toutes les grévistes, dans les conditions qu'ils fixent démocratiquement. Par contre, quand le conflit débute, on ne sait jamais de quelle somme on disposera à la fin, ce qui ne permet pas de donner confiance en amont du conflit.

✓ ÉÉ: Pourquoi une telle actualité de cette question ?

Il y a bien sûr un contexte économique qui pèse sur le salariat. Le développement de ce que l'on appelle les dépenses précontraintes (prélèvements automatiques, crédits...) fait que le « reste à vivre » s'est fortement réduit, comme l'a montré le mouvement des Gilets jaunes.

Mais surtout, il y a des facteurs managériaux extrêmement forts. Après la grève de 1995, un grand nombre d'entreprises, privées comme publiques, ont pris des dispositions pour limiter l'effet des grèves et briser les velléités grévistes, notamment dans des entreprises comme la SNCF et la RATP. La mise en place des déclarations d'intention et la création d'équipes dédiées pour remplacer les grévistes à la SNCF est un exemple de cette volonté de limitation de l'impact de la grève. Lors du conflit de l'hôtel Ibis Batignolles, une clause de déplacement des personnels a permis à la direction de remplacer les grévistes par d'autres salarié-es.

Quant à l'étalement du prélèvement des jours de grève, il n'existe pour ainsi dire plus. Depuis 2014-2016, les fiches de paie à zéro euro se multiplient à La Poste, à la RATP... C'est donc plus difficile de se lancer dans une grève potentiellement longue sans apport financier extérieur. Il y a une réelle offensive du libéralisme vis-à-vis des grèves, qui pose la question financière avec une acuité jusqu'alors inconnue.

En parallèle, il y a aussi le succès de certaines caisses (comme celle d'Info'Com CGT depuis 2016) qui a reposé cette question à échelle large. La popularité de certaines luttes, les réseaux militants de leurs animateur-trices et l'impact du numérique via les cagnottes en ligne ont donné une dimension nouvelle à la solidarité financière en temps de grève.

✓ ÉÉ: Et quels débats se posent dès lors ?

Il y a forcément la question de la grève « par procuration ». Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, les personnes qui abandonnent les caisses de grève ne sont pas vraiment des salarié-es qui renoncent à la grève. Parmi les donateurs de la caisse d'Info'Com CGT, on trouve par exemple 35 % de retraité-es, 6 % de personnes qui ne « peuvent pas faire grève » (indépendant-es, professions libérales...) et 30 à 35 % de cadres ou professions intellectuelles supérieures.

Une autre discussion qui se pose, c'est la concurrence entre différentes caisses qui ne bénéficient pas de la même audience. Lors du conflit de 2019, on a pu dénombrer 380 caisses de grève en ligne, dont les montants varient de quelques centaines d'euros à plusieurs millions, en fonction des facteurs de popularité et de réseau.

Une troisième discussion porte sur la fonction même des caisses de grève. Traditionnellement, elles visent à aider des grévistes à tenir pendant des grèves longues. Mais certaines caisses ont adopté une nouvelle fonction depuis quelques semaines : étendre la grève à davantage de salarié-es.

Par exemple, la prise en charge des jours actuellement à l'œuvre dans certaines sections de la FSU-SNUipp répond à cet objectif d'extension de la grève : en permettant aux plus précaires, les AESH notamment, de se mettre en grève. Mais ces caisses seront insuffisantes pour faire tenir tout le monde sur un conflit long.

Enfin, l'actualité ne peut masquer que cette question a été très peu prise en charge par les structures syndicales. Par exemple, cette question est absente de tous les débats de congrès de la CGT entre 1963 et 2019... C'est pourtant une question politique clé : à quelles priorités sont dédiées les finances d'une organisation syndicale ? Or, l'utilisation des fonds syndicaux est très révélatrice du niveau d'institutionnalisation et de volonté, ou non, d'organiser la conflictualité entre le monde du travail et le patronat, public comme privé. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE CHAUVEL



La question de l'unité syndicale est au centre de la mobilisation actuelle. Alors que le congrès de la CGT se prépare et met pour la première fois explicitement à son ordre du jour la question d'un rapprochement avec la FSU, voire Solidaires, il nous paraît important de revenir sur ce dossier.

La formidable mobilisation sur les retraites a une particularité par rapport aux mobilisations depuis une dizaine d'années: elle se fait dans une unité syndicale complète, incluant CFDT et Unsa qui ont peu été dans la rue depuis 2010. C'est en effet de cette année que datent les dernières mobilisations interprofessionnelles totalement unitaires, déjà sur les retraites. Des millions de salarié-es avaient fait grève et manifesté dans une rare unité syndicale interprofessionnelle, même si l'année 2009 avait été déjà marquée par la signature d'un manifeste syndical anticrise signé par tous.

Depuis l'échec de la bataille de 2010 (en partie dû à des stratégies syndicales différentes), et surtout avec les années Hollande où la CFDT s'était placée en partenaire privilégiée du pouvoir, le front de résistance interprofessionnel face aux

Unité et unification sy

« réformes » d'inspiration libérale a été animé par la CGT, Solidaires, la FSU et FO par moments.

Treize années donc, sans réelles impulsions interprofessionnelles largement unitaires.

Une évolution de la CFDT

Mais, depuis plusieurs mois, on sentait un réel bougé du côté de la CFDT par rapport aux mesures antisociales avancées par Macron. Cela s'est vu clairement sur la question de l'assurance chômage en novembre, puis sur la réforme des retraites.

Sur celle-ci, il faut se souvenir du congrès de la CFDT en juin 2022 où, contre la direction confédérale, le congrès s'était prononcé à 67,5% contre toute progression de la durée de cotisation. Couplé à un refus, plus classique, de l'augmentation de l'âge de départ, cela donne un mandat ferme face au projet de loi actuel que Laurent Berger martèle assez régulièrement depuis quelques semaines.

Ce processus de distanciation par rapport au pouvoir macronien a commencé par petites touches depuis 2019, notamment avec le pacte social et écologique soutenu par 19 organisations, comportant 66 propositions pas forcément d'essence macronnienne. Il est allé en s'accroissant au fur et à mesure de l'ancrage de la

politique gouvernementale dans le libéralisme à tout crin, qui laissait de moins en moins de place à un syndicalisme d'accompagnement tel que le pratiquait la CFDT. Dans les faits, face au mépris de Macron, celle-ci était dans une impasse car elle n'avait plus grand-chose à partager et perdait des adhérent-es, malgré le fait qu'elle soit en tête dans la représentativité public-privé. La conclusion de la mobilisation de 2019-2020 l'a d'ailleurs bien arrangée, elle qui soutenait le projet de départ de la retraite par points et qui s'est retrouvée en porte-à-faux complet quand Édouard Philippe a ajouté la mesure d'âge, non prévue.

L'obstination du pouvoir actuel sur le dossier retraite a fait basculer les choses. Aujourd'hui, on a donc une CFDT qui, sans pour autant changer de logiciel de compréhension de la société, s'oppose au projet de loi en en demandant le retrait avec le reste de l'intersyndicale. Et cela tient! Même si on sent des approches différentes pour la suite, on a des syndicalistes CFDT qui font le job dans les grèves et les manifestations.

L'unité dope la mobilisation

Il faut le dire clairement: c'est une bonne chose que cette unité syndicale soit réalisée et sur un mot d'ordre clair de



PHOTOS: PHOTOTHÈQUE ROUGE / MARTIN NODA - HANS LUCAS



PHOTO: EVOUS

refus des 64 ans. Elle est un puissant levier pour gagner la bataille de l'opinion sur le fond du projet de réforme, pour ouvrir d'autres pistes, d'autres solutions et surtout pour mobiliser les salarié-es et l'ensemble de la population. Cela redonne confiance dans l'action collective et dans la possibilité de gagner sur ça et sur d'autres choses. Cette unité redonne aussi du crédit au syndicalisme dans sa capacité à porter des alternatives au libéralisme. L'intersyndicale nationale, avec à sa tête la CGT et la CFDT, apparaît de façon légitime comme la « direction » du mouvement social en cours, rythmant la construction et le déroulement de la mobilisation face au *timing* forcené du gouvernement, en gardant à chaque fois l'initiative et en élevant le niveau de la confrontation. Le fait qu'elle associe tous les syndicats permet un brassage des cultures syndicales profitable à la mise en mouvement des salarié-es à chaque étape, avec notamment des journées en semaine et des samedis. C'est particulièrement visible pour les salarié-es du privé, très présent-es. Face au *forcing* du pouvoir, la question d'une nouvelle étape a été posée par tout le monde avec l'appel à « mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain ». Une sorte d'appel voilé à la grève générale ce jour. Dans certains secteurs, la reconduction est envisagée unitairement même avec la CFDT. Une question se pose à tout le mouvement social : en l'absence de bougé gouvernemental que, faire après ? Hausser encore le niveau de confrontation ne sera peut-être pas partagé par la CFDT et l'Unsa et il faudra observer la dynamique de cette unité au regard des attentes des salarié-es.

Nul ne sait comment se terminera cette mobilisation mais cette unité syndicale va marquer le paysage à venir. Elle va peser sur la façon dont est réfléchi et mené le débat sur l'unité syndicale plus permanente. Ce qui est réalisé en ce moment peut-il se prolonger sur d'autres questions ? Est-ce que cela peut prendre une forme plus pérenne ? Est-ce utile et crédible ?

Au-delà de l'unité d'action

Dans notre revue de décembre, Jean-Marie Pernot présentait son dernier livre où il mettait en avant la nécessité de repenser l'unité entre CGT et CFDT : « tout discours sur l'unité qui fait l'impasse sur les relations CFDT-CGT tourne le dos aux conditions de rétablissement d'un véritable rapport de force social ». Le déroulement actuel de la mobilisation semble donner raison à ce type d'approche. Est-ce que cela peut tendre à surpasser la traditionnelle unité CGT-FSU-Solidaires qui est au centre des mandats de la FSU ?

Cela ne se situe pas, selon nous, au même niveau. Nous distinguons ce qui est de l'unité d'action pour la mobilisation de ce qui relève d'un processus d'unification plus pérenne et structurel.

Nous sommes évidemment pour multiplier et si possible formaliser des cadres d'unité d'action les plus larges comme en ce moment sur les retraites. Comme le dit Pernot dans son livre, il a existé, il y a bien longtemps (entre 1966 et 1978), un pacte d'unité d'action durable entre la CGT et la CFDT qui a eu un effet bénéfique sur les luttes à l'époque. Pourquoi ne pas travailler à une version actuelle et élargie de ce type d'accord sur la base d'une vision commune des tâches syndicales au sortir de la bataille

des retraites ? La menace brune renforce cette nécessité.

Mais ce que cherche la FSU à travers ses mandats va aussi au-delà : il s'agit « de réunir le syndicalisme de transformation sociale en débattant pour cela avec CGT et Solidaires des étapes allant dans le sens de la construction d'un nouvel outil syndical, sans exclusive des forces qui seraient intéressées. » Il s'agit bien d'aller plus loin que l'unité d'action ponctuelle et de s'engager dans la coconstruction d'un nouveau cadre syndical, une nouvelle organisation syndicale. Et nous choisissons de nous engager dans cette voie avec les organisations avec lesquelles nous travaillons régulièrement et qui partagent aussi une certaine conception du syndicalisme : ce que nous appelons le syndicalisme de lutte et de transformation sociale, qui se situe globalement sur une ligne antilibérale, pour une transformation progressiste et écologique de l'économie et de la société. C'est un syndicalisme qui ne se contente pas de s'opposer (même si c'est nécessaire) mais qui se doit de porter un contre-projet alternatif au libéralisme, élément fondamental pour disputer la grande masse des salarié-es aux sirènes de l'extrême droite. Cela passe par une convergence dans l'analyse qui va au-delà d'un simple accord pour l'action. Il y a une urgence à dépasser la dispersion du syndicalisme qui considère que les intérêts des salarié-es et du patronat sont antagoniques, que le capitalisme doit être remis en cause dans une optique de transformation radicale par une logique de confrontations et de rapports de forces. On voit là que l'orientation de la CFDT (son approche idéologique, ses textes de congrès) ne penche pas dans ce sens, ni d'ailleurs ne se pose le problème d'une autre société. La CGT, elle, pose la question en ces termes pour la première fois de manière explicite dans la préparation de son congrès.

Il nous semble qu'on peut donc avancer en travaillant une forme plus stable d'unité d'action la plus large et, dans le même mouvement, afin d'enrichir et d'infléchir ce rassemblement, unifier plus structurellement la partie du syndicalisme de transformation sociale. Une première étape en ce sens pourrait être, comme l'a proposé le congrès de la FSU, la tenue d'États généraux du syndicalisme de transformation sociale. ●

LAURENT ZAPPI
16 MARS 2023.



INTERVIEW DE BENOÎT TESTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FSU.

« Débattre des voies et moyens de se rapprocher dans un nouvel outil syndical »



PHOTO: D. R.



✓ Quelle est ton appréciation de la large unité syndicale qui existe pour le moment sur les retraites ?

Pour une question de société comme celle des retraites, presque de civilisation au regard de l'histoire sociale de la France, cette unité complète des organisations syndicales est salutaire, porteuse d'espoir, rassembleuse. Les retraites, c'est un sujet sur lequel les tentatives régulières de division par les gouvernements pour susciter des oppositions entre les salarié-es ont échoué. Quand on parle retraites, c'est l'intérêt général de la classe qui est en jeu ! Fondamentalement, cette unité est structurante pour la force et le caractère massivement majoritaire parmi les salarié-es, les jeunes, les retraité-es. Et

en plus, cette unité se construit dans une intersyndicale interprofessionnelle dans laquelle les relations entre les organisations sont sympathiques, respectueuses. Et il est intéressant de chercher à comprendre comment elle ouvre un nouveau temps pour le rapport de force syndical dans le pays pour contrecarrer les projets délétères du gouvernement, sur ce sujet et sur d'autres.

✓ Comment vois-tu, pour la FSU, l'articulation de cette large unité avec son mandat d'œuvrer à l'unification du syndicalisme de transformation sociale ?

Le mandat d'unification n'est ni une posture ni une construction théorique. Il s'inscrit fondamentalement dans la continuité de l'histoire de la FSU – et avant, de la FEN – et dans la nécessité d'abjurer tout ce qui aboutit au morcellement du paysage syndical. On est en plein dans ce qui est donné à voir avec ce mouvement. Il ne s'agit cependant pas d'esquiver les divergences d'orientation ou même d'appréciation de la construction revendicative. Mais la pratique de l'unité, et d'autant plus quand elle est large, a une évidente valeur performative sur le réel. L'articulation de la pratique de cette

large unité avec la réflexion sur l'unification permet de sérier les discussions à mener pour dépasser les divergences ou au contraire préciser la réalité des désaccords sans jamais se départir du souci de permettre l'unité d'action chaque fois que possible.

✓ Comment vois-tu les choses avancer maintenant pour cette unification ?

Merci de poser cette épineuse question ! Les mandats du congrès de Metz nous arment plutôt bien. Ils font une boîte à outils efficace et complète : l'orientation unitaire permanente de la FSU ; son souci d'être utile à l'ensemble du mouvement syndical par sa proposition de tenue d'États généraux du syndicalisme de transformation sociale avec toutes les forces syndicales disponibles ; et enfin de débattre des voies et moyens de se rapprocher dans un nouvel outil syndical des organisations les plus proches du syndicalisme que nous portons, CGT et Solidaires notamment. Il ne s'agit pas d'une fusée à plusieurs étages, mais bien d'une orientation d'ensemble de la FSU qui permet d'agir concrètement. Personne ne doute du rôle utile de la FSU dans la construction de l'unité intersyndicale. La FSU va être bientôt à l'initiative pour la tenue d'États généraux. D'autre part, le travail en commun avec la CGT et Solidaires s'approfondit, nous avons prévu des initiatives fortes, pour donner à voir du revendicatif commun. Ce travail en commun se fait aussi au niveau des sections départementales. Enfin, la FSU renouvellera sa proposition d'avancer sur la perspective d'un nouvel outil syndical. Mais la première des choses, d'une évidence principielle, est de respecter les débats, mandats et rythmes de toutes les organisations. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENT ZAPPI



PHOTO: ALAIN JOCARD / AFP



Jamais ces dernières années, un mouvement social n'a été aussi puissant et autant en capacité de gagner face à un pouvoir affaibli, fébrile et totalement coupé de la population que l'actuelle mobilisation de rejet de la réforme des retraites.

Une lame de fond

Mû par sa volonté de couper court à tous les contrepouvoirs démocratiques existants, syndicaux ou politiques, le gouvernement renforce la crise démocratique actuelle pour tenter d'imposer son projet. Il a ainsi utilisé tous les subterfuges constitutionnels, jusqu'à en dévoyer certains, pour limiter drastiquement le temps d'examen et tenter de l'adopter avec l'aide de la droite puis sans vote avec celui du 49.3. Sur le fond, l'examen dans le détail a jeté une lumière crue sur les approximations, instrumentalisation et autres tromperies du gouvernement, tant sur le déficit potentiel du système de retraite, poutre maîtresse de son argumentation mensongère, que sur les inégalités femmes-hommes renforcées et non pas réduites ou le leurre d'une pension minimale à 1200 euros...

Isolé comme jamais, le pouvoir se drape dans une « légalité procédurale », découlant notamment d'une élection présidentielle avec un second tour face à l'extrême-droite (atteignant péniblement 32 % au premier tour en cumulé avec LR), qui ne peut remplacer aucunement la légitimité morale et sociale portée par ce mouvement puissant.

Atypique et historique

Un certain nombre de traits caractérise ce puissant mouvement social. Historique et inédit par la hauteur du nombre de manifestant-es tout comme par le soutien de la population, dépassant à ces deux titres tous les records depuis plusieurs dizaines d'années. Atypique par la relativisation du schéma de mobilisation de ces dernières années avec des secteurs en pointe dans la grève permettant d'en assurer sa permanence entre deux temps forts. Large en rassemblant toutes les franges du salariat, des éboueurs aux cadres, des jeunes aux retraité-s. Féministe avec un 8 mars convergeant entre le syndicalisme et le mouvement féministe pour pointer l'injustice majeure faite aux femmes par cette réforme empreinte de domination patriarcale. Dynamisé par une multitude d'actions locales interprofessionnelle allant des tractages aux blocages. Ancré fortement sur tout le territoire par des manifestations énormes dans l'ensemble du pays et en particulier dans les petites et moyennes villes.



PHOTO : CHARLY TRIBALLEAU / AFP

Ce mouvement bénéficie également de deux retours attendus qui le renforcent. Celui des salarié-es du privé et celui, moindre numériquement, de la jeunesse.

Reconduction compliquée

Dernier trait spécifique à ce mouvement, et non des moindres, l'intersyndicale nationale est unie sans équivoque aucune sur le même objectif de retrait de la réforme autour du refus de la mesure centrale de l'allongement de l'âge de départ à 64 ans, sans tiraillements internes autour d'illusoires concessions mineures. Elle imprime un tempo de mobilisations dont les salarié-es et la population se saisissent et a également réussi le pari de samedis permettant un élargissement avec la présence notable de nombreuses familles.

La séquence du 7 mars, où l'intersyndicale appelait à une forme de grève générale (« la France à l'arrêt », « journée morte ») a démontré toute la profondeur de ce mouvement quasiment deux mois après son déclenchement, révélé aussi par les sondages montrant un soutien toujours plus fort dans l'opinion. Toutefois, elle n'a pas enclenché la mise à l'arrêt général escomptée du pays, rendant compliquée sa reconduction rapide et massive, même si un nombre conséquent de secteurs professionnels significatifs ont reconduit le mouvement.

Particularité de ce mouvement, ces reconductions de grève font suite à des appels syndicaux nationaux et non pas suite à des assemblées générales qui, partout, peinent à rassembler largement. Cela corrobore la forte confiance des salarié-es dans les décisions prises par les syndicats mais complique la possibilité de s'appuyer sur les AG pour « emballer » le mouvement.

Dans l'éducation, quelques reconductions partielles et localisées ont réussi à poindre. Malgré l'insistance de l'École Émancipée et la capacité de blocage de ce secteur symbolique, la majorité de la FSU n'a pas voulu appeler clairement à durcir le mouvement en reconduisant la grève. Même une seule journée au lendemain d'un temps fort de grève interprofessionnelle. Même le jour du vote solennel de la loi par le Parlement où il existait pourtant un foisonnement d'appels locaux à géométrie variable. L'enjeu n'était pas forcément la hauteur et la réalité de la grève mais bien le signal donné pour aborder de façon dynamique la séquence suivante à l'issue du processus parlementaire.

Loin d'être terminée

Le choix du passage en force par le 49-3 ouvre une nouvelle séquence où il s'agira de conjuguer de nouvelles modalités d'action comme l'occupation des places ou la consultation de la population avec celles qui font leur preuve depuis janvier, la grève et les manifestations.

Quelle que soit l'issue immédiate de ce mouvement, où se joue bien plus que la seule question des retraites, celui-ci incarne une lame de fond qui a d'ores et déjà bousculé le libéralisme. Une lame de fond indispensable pour réduire au silence une extrême-droite en embuscade mais rendue aphone par cette colère sociale. Une lame de fond permettant de renforcer et légitimer un syndicalisme galvanisé par cette prééminence de la question sociale. Une lame de fond redonnant confiance en la possibilité d'un autre monde. ●

ARNAUD MALAISÉ, LE 16 MARS 2023.



Comprendre le marché de l'électricité

Envol des prix de l'électricité, déficit majeur d'EDF, variabilité extrême des prix de vente, lien fait dans les médias entre le gaz et l'électricité... Difficile de comprendre ce qui est en jeu avec l'électricité en Europe tant les dysfonctionnements sont profonds. Les critiques se multiplient contre le « marché européen de l'électricité », si bien que la commission européenne se voit contrainte de proposer une réforme de celui-ci le 14 mars⁽¹⁾. Voici quelques éléments non exhaustifs pour éclairer les enjeux majeurs liés à la production et l'accès pour tou·tes à l'électricité⁽²⁾.

Si l'accent est souvent mis sur un contexte exceptionnel, les dysfonctionnements du marché de l'électricité en Europe sont la conséquence de crises aux temporalités différentes. Une crise de long terme tout d'abord. Les dérèglements environnementaux imposent une baisse drastique de la consommation globale d'énergie – et donc une tout autre répartition des ressources sur la planète – ainsi qu'un basculement des énergies fossiles vers des fournitures énergétiques non carbonées. Ce dernier point implique une électrification massive de différents secteurs grands consommateurs de pétrole (transport ou industrie notamment). Les objectifs sont loin d'être tenus puisque 2022 est une année record d'émission de gaz à effet de serre (GES), mais également de subventions aux énergies fossiles dans le monde. Il s'agit également d'une crise de court terme, liée à la conjonction d'événements : la guerre en Ukraine et les baisses de livraisons de gaz russe, essentielles pour la production électrique de plusieurs pays européens, notamment l'Allemagne. En France, des défauts structurels du parc nucléaire, avec de graves problèmes de corrosion sur le circuit de refroidissement de centrales relativement récentes.

On assiste donc, d'une part, à une diminution des capacités de production

et, d'autre part, à une consommation qui ne baisse pas assez vite, du fait de plans de transitions insuffisants. Dans une logique de marché, ceci explique une partie de la hausse des coûts, puisque la demande tend à être supérieure à l'offre, notamment en hiver. Mais l'envolée des prix en Europe, sans commune mesure avec les États-Unis par exemple, a une cause principale tout autre, à chercher du côté de choix politiques : faire de la concurrence la pierre angulaire du marché de l'électricité. Ce choix a pour conséquences des factures qui s'envolent pour les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises, sans rapport avec l'évolution des coûts de production réels.

Un marché aveugle

Historiquement, la grille tarifaire était réglementée pour tous, avec une déclinaison par type de consommateurs (tarif vert pour les entreprises et bleu pour les particuliers par exemple) et des tarifs modifiables selon son profil de consommation (heures pleines/heures creuses, WE/semaine...). Depuis la fin des années 1990, les gouvernements de l'Union européenne ont fait de l'ouverture à la concurrence un impératif. Les entreprises furent les premières concernées, puis, en 2007, les ménages, avec l'ouverture progressive à de nouveaux fournisseurs

(environ 80 en France actuellement). Depuis, le prix de vente (y compris celui encore réglementé) tend à s'éloigner du coût de production réel pour fluctuer avec les prix de gros fixés sur le marché européen. Sur ce marché, la spéculation va bon train, rendant aveugles les parties prenantes, producteurs historiques comme nouveaux fournisseurs. Car si l'envolée des prix en 2021 met en lumière les dysfonctionnements, les limites de la logique de marché préexistent. Au cours des années 2010 par exemple, des prix de gros ont parfois été plus faibles que les prix de productions moyens, freinant ainsi les investissements nécessaires. Les réformes libérales ont obligé les fournisseurs historiques à faire de la place à des fournisseurs « alternatifs » qui ne produisent pas d'électricité, ne construisent pas de réseaux, mais dont le rôle se résume à acheter (aux producteurs historiques) et à vendre aux particuliers. Pour permettre à ces nouveaux acteurs d'entrer sur le marché, les législateurs ont obligé les producteurs historiques à vendre, y compris en dessous du coût de production. La transition énergétique en a pâti : pour décarboner, il faut électrifier, mais la volatilité extrême des cours de vente décourage des investisseurs qui n'ont plus de visibilité sur la rentabilité attendue dans 10 ou 15 ans. Or, quelles que soient les infrastructures électriques,

entre la prise de décision et la mise en fonctionnement, c'est en années, voire en dizaines d'années, qu'il faut compter...

L'année 2022 a de nouveau illustré la déconnexion entre coûts de production et prix de vente. Les cours du gaz ont augmenté de 50 à 60 % avec des conséquences sur les coûts de production en Europe. Mais les prix de vente ont été multipliés par 3, par 4, voire par 10 en fonction des contrats ! Le gouvernement français est intervenu en plafonnant le prix de l'électricité à 260 euros du kWh, alors que son coût de production était inférieur à 100 euros.⁽³⁾

L'énergie doit être publique et régulée

L'énergie est un bien de première nécessité. On ne peut pas s'en passer, et sa demande n'est pas réellement modulable, du moins à court et moyen terme. Les impératifs environnementaux font que la sortie des énergies fossiles doit être accélérée et planifiée. Enfin, l'électricité, contrairement aux sources d'énergie fossiles, n'est pas (ou difficilement) stockable. L'équilibre sur le réseau doit donc être parfait entre l'offre et la demande, ce qui demande une coordination de haut niveau et des infrastructures de



PHOTO: MIKE MARENSHUTTERSTOCK

réseau performantes. Autant d'impératifs que le marché ne peut atteindre. Ce type de production hautement capitalistique demande des investissements très lourds qui ne sont pas pris en charge par des acteurs privés (le train ou la gestion de l'eau rencontrent les mêmes problématiques).

La production et la distribution de l'énergie électrique doivent être sous régime public, soumis non à la logique de concurrence mais à celle de la planification écologique, au service des besoins sociaux et environnementaux. Cela doit se traduire concrètement par le retour

aux tarifs réglementés de vente, basés sur les prix de production et à un exploitant public (dans l'idéal à l'échelle européenne, à défaut au niveau national), soumis au contrôle démocratique et dont les objectifs sont fixés par la satisfaction des besoins et les réponses aux urgences environnementales.

Reste la question du financement d'investissements lourds (20 à 25 milliards d'euros par an pour la France selon RTE) pour développer les énergies renouvelables et les interconnexions au sein du réseau. Un tel niveau de dépenses ne sera pas pris en charge par des acteurs privés. L'intervention publique est donc indispensable. Cela ne règle pas pour autant la question des sources de financement. Là encore, rompre avec les dogmes néolibéraux s'impose si nous voulons atteindre les objectifs de la COP21 en termes de réduction rapide des GES et de transition juste par un accès à l'énergie électrique pour toutes. Des mécanismes de transferts, via une fiscalité juste et progressive, et la mobilisation des outils monétaires sont des alternatives possibles, dépendant uniquement de choix politiques. Loin d'être technique, le débat sur l'énergie est un enjeu majeur de société à l'heure de la bifurcation écologique. ●

JULIEN RIVOIRE

MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Deux marchés de l'électricité coexistent depuis les années 2000 : un marché de gros, à l'échelle de l'Europe, sur lequel échangent les producteurs et les fournisseurs d'énergie électrique. Un marché de détail pour les particuliers au niveau national. Le prix de vente sur le marché de gros varie en fonction de l'offre et la demande, il est fixé par la dernière unité produite. Lorsqu'il y a des pics de consommation (en hiver, ou le soir), et comme l'électricité est difficilement stockable, alors la mise en route de nouvelles sources de production est indispensable. Ce sont souvent des centrales à gaz, plus rapides à démarrer et à éteindre et ne dépendant pas d'aléas météorologiques. C'est pourquoi ces derniers mois l'évolution du prix de gaz a souvent été évoquée pour expliquer la hausse du prix de l'électricité.

Enfin, il est indispensable de faire la différence entre la construction institutionnelle du marché financier (sur lequel s'effectuent les échanges de ventes et d'achats entre fournisseurs) et les interconnexions matérielles, c'est-à-dire l'infrastructure électrique au niveau européen qui préexiste au marché financier. Cette distinction est importante car le gouvernement, depuis plusieurs mois, prend soin de mélanger l'infrastructure (les lignes physiques qui transportent l'électricité) et le marché européen de l'énergie, arguant qu'une sortie du marché européen de l'énergie signifierait la fin d'importation de l'électricité (et donc des coupures). Le contre-exemple est pourtant récent : la Grande Bretagne qui est sortie de l'UE, et par conséquent du marché de l'énergie, continue à importer de l'électricité (et parfois à en exporter) avec des prix négociés de gré à gré. Sortir du marché européen de l'énergie ne signifie donc ni la sortie de l'UE, ni la fin de l'importation d'électricité si la production nationale était insuffisante.

1) À la date de rédaction de l'article, les arbitrages ne sont pas connus.

2) L'article doit beaucoup aux interventions et articles de Anne Debrégeas, ingénieure économiste à EDF, et porte-parole de Sud-Energie.

3) En moyenne ces dernières années le coût de production oscille autour de 70 euros du kWh

LA FABRIQUE DES INÉ



PHOTO : JULIE SEBADELHANS LUCAS

S'il est des lieux communs pédagogiques, celui de la lutte contre les inégalités scolaires a pu justifier des politiques éducatives aux orientations radicalement opposées. À la lente unification du système scolaire entamée au sortir de la Seconde Guerre mondiale, qui a culminé avec la création du collège unique, a succédé une période marquée par la volonté d'amener 80 % d'une classe d'âge au bac.

La massification scolaire, l'augmentation très forte de l'accès au baccalauréat, puis aux diplômes du supérieur, se sont accompagnées d'une différenciation sociale très forte au sein des écoles et des établissements. La multiplication des voies (notamment avec la création du baccalauréat professionnel en 1985) et des filières a au contraire renforcé le phénomène de ségrégation à l'intérieur du système scolaire, au détriment de ce que Bourdieu et Champagne appelaient en 1992 les « *exclus de l'intérieur* ».

La tension entre unification et différenciation du cursus scolaire ne résume pas le débat sur les moyens de lutter contre les inégalités scolaires. Au sein de l'école commune

que constitue le premier degré et à l'intérieur même des filières du second degré, des processus inégalitaires sont à l'œuvre dont les effets sont moins visibles. Ces processus concernent l'acquisition différenciée des savoirs scolaires. Pour le dire simplement, l'école française contemporaine ne donne pas accès aux mêmes savoirs pour tou·tes les élèves et elle ne leur donne pas non plus les mêmes possibilités de les comprendre et de se les approprier.

Les savoirs de l'école sont socialement ségrégués, à l'image des filières et des écoles. Cette inégalité est le résultat de choix politiques qui se sont confirmés depuis vingt ans. Alors que les travaux de Bourdieu et Passeron, entre autres, avaient contribué à déconstruire en partie l'idéologie du don (certain·es seraient naturellement doué·es pour les études, d'autres pas...), l'idéologie du XXI^e siècle reprend à son compte la naturalisation de supposés *talents* en les présentant sous de nouveaux atours. Il n'est plus question de doué·e et de moins doué·e, mais d'intelligence concrète et d'intelligence abstraite. Et le pur hasard fait que ce sont les enfants des classes populaires dont l'intelligence est plus souvent jugée concrète... Dernier

ÉGALITÉS



marché de l'emploi flexible. 50 % d'une classe d'âge à bac +3, 50 % à bac -3.

Des politiques cohérentes

Du socle commun de compétences et connaissances aux fondamentaux blanquériens, des réformes de l'éducation prioritaire à celles des lycées (général, technologique et professionnel) ou de la formation des enseignant·es, il y a, malgré les objets différents, une cohérence des politiques menées. Celles-ci conjuguent des mécanismes divers (différenciation des parcours, territorialisation et des pratiques pédagogiques, promotion de contenus scolaires limités pour une partie des élèves...) visant la ségrégation des acquis scolaires. De l'école primaire jusqu'au lycée (qui subit les mécanismes de différenciation du lycée à la carte tout autant que la diminution des enseignements généraux en lycée professionnel) et Parcoursup qui parachève l'éviction de l'université d'une part conséquente des élèves des classes populaires, ce sont bien des curricula ségrégués selon l'origine sociale qui sont déployés. D'un côté un parcours scolaire restreint, soumis à une employabilité limitée au plus bas de l'échelle sociale, de l'autre des cursus permettant d'accéder à l'ensemble des savoirs garantissant la pérennité de l'accès aux places dominantes dans la société.

avatar de la naturalisation de la réussite scolaire, le terme d'*appétence*, qui tend à expliquer la plus ou moins grande réussite des élèves par des goûts entièrement naturels, personnels et incontrôlables. Mais au nom de ces *appétences* différentes, les élèves ne se voient pas enseigner exactement les mêmes contenus ni de la même manière. Pour le dire vite, l'école propose aujourd'hui de pauvres savoirs pour les élèves pauvres...

C'est au final une vision désociologisée des inégalités d'apprentissage qui structure les discours dominants sur l'école, invisibilisant ce que produit l'absence de prise en compte du rapport des élèves des classes populaires aux savoirs tels qu'ils sont mis en jeu par l'école.

Cette vision est au service d'un modèle de politique scolaire, défini en 2000 par les gouvernements européens : la stratégie de Lisbonne. Il s'agit de préparer les pays européens à l'émergence de « l'économie de la connaissance » et d'adapter l'école aux besoins économiques, en organisant la ségrégation du public scolaire : amener à haut niveau de qualification au moins la moitié de la population, et laisser l'autre moitié de côté pour une meilleure adaptation à un

Construire les contours d'une école égalitaire et émancipatrice nécessite bien évidemment de faire l'analyse des politiques libérales telles qu'elles se déploient dans le champ scolaire, de leurs effets de structure. Mais il est tout aussi important de traiter des mécanismes de différenciation des acquis scolaires dans l'ordinaire de la classe, dans des mises en scène des savoirs, produits passifs d'une formation professionnelle en partie sourde aux acquis de la sociologie des apprentissages ou produits d'une promotion active de « *bonnes pratiques* ».

Le gouvernement actuel a démontré, comme le précédent, sa volonté d'augmenter l'inscription dans l'agir enseignant de pratiques exacerbant les inégalités scolaires. La volonté doit nous conduire à faire de l'enjeu pédagogique un objet syndical de premier plan, en menant plus radicalement l'offensive contre les modèles dominants de ségrégation des acquis scolaires.

La lutte des classes a bien lieu en classe. Ce dossier entend en éclairer la dimension la plus « pédagogique ». ●

MARY DAVID, ADRIEN MARTINEZ

UNE SÉGRÉGATION PRÉCO

Les politiques éducatives menées depuis la fin des années 1990 ont imposé un nouveau paradigme ségrégatif, avec une scolarisation dans les mêmes lieux, mais des contenus et exigences scolaires différenciés. Du socle de la loi Fillon aux « fondamentaux » blanquériens bégayés par l'administration N'Diaye, l'exacerbation des inégalités est organisée par un accès différent aux savoirs les plus utiles pour penser le monde et agir dessus.



STILLER/REA

En 2000, les gouvernements européens s'accordent sur un cadre de redéfinition des missions et des modes de fonctionnement de leurs écoles : la stratégie de Lisbonne, qui prépare à l'émergence de l'économie de la connaissance.

En France, cette réassignation des missions de l'école prend corps avec la loi Fillon de 2005, qui instaure le socle commun de compétences et de connaissances, articulé avec un dispositif d'évaluation incarné par le livret personnel de compétences et des évaluations nationales. La mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative y ajoute une transformation de la gestion de la difficulté scolaire.

Un socle avec de pauvres savoirs

Ce socle a fait, à l'époque, l'objet de deux types de critique. La première a pointé le fait qu'il est l'outil de la mise en place d'une ségrégation scolaire au sein même des classes, dans la logique de la stratégie de Lisbonne. En effet, en instaurant une double prescription, d'un côté les programmes, de l'autre le socle, il fonde une école à deux vitesses qui rabat ses ambitions pour les élèves pour lesquels l'école est en difficulté, à savoir ceux et celles issus-es des classes populaires.

Le deuxième type de critique pointe la pauvreté du socle, sa définition instrumentale des apprentissages dont on a l'essentiel des considérants dans le débat opposant compétences et connaissances.



Le socle commun de compétences, connaissances et culture, en 2013, a constitué une tentative de prise en compte de ces critiques. En intégrant les programmes d'enseignement, il a contourné l'écueil de deux textes aux ambitions différenciées cadrant les apprentissages scolaires. En promouvant la diversité de langages construits différemment selon les disciplines, il a mis en avant la dimension culturelle des apprentissages face à des compétences formalisées par les seuls besoins formulés par le monde économique.

Ce socle commun de compétences, connaissances et culture, produit d'un certain rapport de force, n'est pas exempt d'ambiguïtés ou d'un déficit d'ambition dans la promotion de certains champs disciplinaires pourtant indispensables à l'émancipation. Mais Blanquer et ses prétendus fondamentaux ont chamboulé le débat.

Des fondamentaux imposés par un arsenal conséquent

C'est sous couvert de l'affirmation d'une égalité des chances assimilée à l'égalité réelle que Blanquer a martelé son « lire, écrire, compter, respecter autrui » comme horizon scolaire pour une partie des élèves, majoritairement issus-es des classes populaires. Ajustements de programmes, guides et vade-mecum (14 à ce jour), promotion de « bonnes pratiques » élaborées par des groupes d'expert-es, mais aussi circulaires sur les activités pédagogiques complémentaires, les animations pédagogiques et la formation des personnels... Si ces préconisations ont touché l'ensemble de l'école primaire, elles ont été particulièrement imposées dans les classes dédoublées en éducation prioritaire (GS, CP, CE1) et pour les élèves mis en échec par des évaluations nationales qui ne couvrent qu'une partie des programmes de français et mathématiques, excluant les autres disciplines.

L'administration N'Diaye a ajouté de nouveaux dispositifs, renforçant l'arsenal d'imposition de ces fondamentaux. En janvier,

CE DES APPRENTISSAGES



quatre notes de service sont publiées. Elles créent un Conseil académique des savoirs fondamentaux ayant pour missions « *le pilotage de la priorité donnée aux fondamentaux se fondant notamment sur l'analyse des résultats [des élèves] aux évaluations nationales, la préconisation d'outils, supports et démarches et le repérage, la diffusion et la valorisation des pratiques efficaces* ». Elles énoncent des préconisations pour un cycle 3 jusque-là relativement protégé, en resserrant les apprentissages de ce cycle sur des « *fondamentaux* » faisant la part belle aux apprentissages de plus bas niveau (aspects formels de l'écrit, affluence⁽¹⁾, affluence numérique...). Elles érigent les évaluations nationales de CM1 et 6^e en outils de référence du projet pédagogique de ce cycle, et celles de CP en outil d'assujettissement des apprentissages de la maternelle. Elles ouvrent la possibilité d'une intervention des professeur-es des écoles en collège pour assurer la maîtrise des *fondamentaux*.

En promouvant une individualisation des apprentissages déterminée par les résultats des élèves à des évaluations nationales

étendues au CM1 et à la 4^e, l'administration entend ainsi ségréguer l'offre scolaire au sein d'une même classe. Pour les élèves en échec aux évaluations, c'est la répétition d'exercices mobilisant des compétences de bas niveau uniquement sur une partie du français et des maths. Pour les autres, la référence reste les programmes. Et ce qui peut être perçu comme une attention à chacun-e au sein de la classe constitue un traitement scolaire socialement différencié des élèves des milieux populaires.

L'abandon de la dimension langagière des apprentissages

Quelle est la nature des apprentissages qui échappent, par le martèlement des *fondamentaux*, à ces élèves ?

Le quinquennat blanquérien a été marqué par une obsession de l'apprentissage de la lecture, faisant du déchiffrage la clé de voûte de son enseignement, et la affluence sa mesure. Pourtant, la conférence de consensus du Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco) sur l'apprentissage de la lecture constatait en 2016 que le système français a appris à former des élèves déchiffreur-euses mais qui ne deviennent pas pour autant des lecteurs et lectrices expert-es.

Jacques Bernardin rappelle que « *si le « mécanisme » [de la combinatoire] ne va pas de soi, c'est parce que cela relève d'un apprentissage plus conceptuel que technique, suppose d'objectiver la langue [...] de la transformer en objet de réflexion* ». Par ailleurs, « *beaucoup de faibles lecteurs stagnent dans une stratégie coûteuse et, bien qu'habile pour déchiffrer, ont du mal à sélectionner les informations importantes et à les mettre en relation, à faire des inférences, à synthétiser et a fortiori, à avoir une distance critique à l'égard des écrits lus quand d'autres ont été initiés de longue date à la pluralité des usages de l'écrit, dimension immatérielle de l'héritage pour reprendre les termes de Bernard Lahire* ». Quand le déchiffrage est un moyen pour certains

d'accéder à des mises en mot du monde différemment instruites par les langages disciplinaires, il est une fin en soi pour les élèves assigné-es par Blanquer et N'Diaye aux *fondamentaux*. Même si comparaison ne vaut pas démonstration, on considérera que le maniement expert de la rotation du tournevis, fût-ce dans les deux sens, ne dit rien de la capacité à en penser et réaliser la construction d'une maison.

La note de service sur les fondamentaux au cycle 3 est éloquente de la confusion entretenue entre les notions de langue (qui relève de la forme et de normes) et de langage (qui met en jeu des savoirs et revêt une dimension culturelle). La baisse de niveau en orthographe est LA raison évoquée pour que « *la maîtrise du langage [sic] [soit] une préoccupation permanente* ». « *Toutes les formes de lecture contribuent à l'amélioration de la fluence* ». L'écriture n'est plus outil pour penser mais uniquement formelle « *une écriture ferme, régulière et lisible, de plus en plus cursive* ». Le renforcement du calcul mental ne passe pas par une meilleure compréhension de la numération mais par « *le renforcement de la fluence pour les faits numériques mémorisés* ».



C'est la dimension langagière des apprentissages, et donc culturelle, qui disparaît au profit de l'intériorisation des seuls aspects normés. Or, comme le rappelle Élisabeth Bautier, pour « *viser la démocratisation des savoirs, l'émancipation, il s'agit de permettre aux élèves de comprendre qu'il*

s'agit toujours en classe – et ailleurs – d'apprendre et de comprendre des phénomènes et des processus, de comprendre le monde des relations humaines, comme celui des savoirs scientifiques. Ces objectifs simultanément langagiers et cognitifs sont d'autant plus importants actuellement qu'ils sous-tendent de façons implicites les exigences scolaires (et plus largement sociales) contemporaines. [...] Une grande partie des élèves « passent à côté » de ce qui serait pourtant nécessaire de leur apprendre pour qu'ils bénéficient des situations d'apprentissage au même titre que les élèves qui s'approprient ces usages du langage grâce à des modes de socialisation plus familiaux que scolaires. »

Œuvrer à un système scolaire émancipateur et démocratique implique bien évidemment de s'opposer à une restriction pour certain-es des contenus d'apprentissage à des *fondamentaux* augmentant le caractère ségrégué et inégalitaire de notre système scolaire. Mais cela implique aussi que le métier prenne à bras-le-corps l'appropriation par les élèves des classes populaires de la dimension langagière des apprentissages permettant de penser le monde pour le transformer. ●

1) Fluidité et rapidité de lecture à haute voix.

ADRIEN MARTINEZ

L'école maternelle entretient des inégalités sociales d'apprentissage. C'est le produit d'une histoire sociale prise dans le processus de massification scolaire qui s'est déroulé après la Seconde Guerre mondiale. La place importante accordée, en particulier, à l'autonomie des enfants et à des pratiques langagières compétitives sont la marque d'une pédagogie bien souvent plus favorable aux enfants des classes moyennes et supérieures qu'à leurs pairs issus des classes populaires.

Après la Seconde Guerre mondiale, le système scolaire français s'est massifié et les scolarités se sont allongées. Le processus s'est réalisé par l'accès au secondaire d'élèves de classes populaires qui, historiquement, ne le fréquentaient pas. Il s'est également déployé à l'école maternelle qui, traditionnellement, accueillait seulement des enfants des classes populaires. À partir des années 1960, les classes moyennes et supérieures s'approprient l'école maternelle pour satisfaire une demande d'éducation culturelle précoce⁽¹⁾. Dès le milieu des années 1990, l'école maternelle scolarise la quasi-totalité des enfants de 3-6 ans et l'instruction scolaire dès 3 ans devient obligatoire vingt ans plus tard avec la loi Blanquer de 2019. Ce mouvement arrime ainsi l'école maternelle à un système scolaire à la fois unifié et inégalitaire avec les scolarités longues en ligne de mire. Si, sur la face claire de la médaille, il a permis l'accès à la culture scolaire pour toutes dès le plus jeune âge, il a aussi eu pour effet, sur la face sombre, de mettre en concurrence (scolaire) les jeunes enfants de toutes conditions sociales au détriment des enfants des classes populaires. Plusieurs logiques ont participé à ce processus.

Tout d'abord, les attentes éducatives et les normes pédagogiques légitimes de l'école maternelle se sont déployées en affinité avec celles des classes moyennes et supérieures. Avec des attentes culturelles ambitieuses, un « modèle expressif »⁽²⁾ est venu progressivement incarner cet idéal éducatif à partir des années 1960, imprimant fortement sa marque dans le programme (les « objectifs et procédures éducatifs ») de 1977. Il déprécie les activités traditionnellement scolaires (notamment la lecture et l'écriture), en accordant un primat à l'expressivité et aux

L'ÉCOLE MATERNELLE

approches artistiques et en privilégiant l'expression orale plutôt que l'acquisition des techniques alphabétiques. L'enfant est valorisé en tant qu'enfant, il est censé développer sa personnalité, affirmer sa singularité et apprendre à partir de sa propre initiative en explorant son environnement, ce qui préfigure l'idéal d'autonomie précoce de l'école maternelle contemporaine. Ce modèle éducatif s'est affaibli de nos jours, mais il n'a pas disparu : dans la mémoire collective, il incarne ce qui aurait été un « âge d'or » de la maternelle, il a ses défenseur·euses au sein de l'institution, d'organisations professionnelles et de la recherche en éducation et il se perpétue sous diverses formes, notamment dans les programmes.

La culture de l'évaluation n'épargne pas l'école maternelle

Parallèlement, dès les années 1970, « l'échec scolaire » préoccupe le monde éducatif et ses décideurs. Il résulte des difficultés de lecture des enfants des classes populaires nouveaux et nouvelles venu·es dans le secondaire : lire au secondaire, c'est lire de manière autonome tous types de textes en vue d'y apprendre l'ensemble des contenus enseignés, c'est une lecture compréhensive et réflexive. L'école maternelle est alors enjointe à prévenir ces difficultés en mettant l'accent sur le langage. Un modèle linguistique se forge et vient coexister dans les contenus à enseigner avec le modèle expressif. Il laisse une première marque dans le programme (les « orientations ») de 1986 : sous l'appellation d'« activités de communication et d'expression orales et écrites », le langage y apparaît comme un « domaine d'activité » en deuxième place derrière les « activités physiques ». À partir du programme de 2002, les contenus langagiers prédominent et le langage devient prioritaire sous diverses appellations : « le langage au cœur des apprentissages » (2002), « s'approprier le langage » (2008), « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » (2015 et 2021). Finalement, de nombreux·ses observateurs et observatrices soulignent qu'au cours des dernières décennies du XX^e siècle, l'école maternelle se « scolarise » ou se « primarise ». La loi Jospin de 1989 en est un jalon important : en introduisant les cycles à l'école primaire, elle place la grande section à cheval entre le cycle 1 (avec la petite et la moyenne section) et le cycle 2 (avec le CP et le CE1) ; ce n'est qu'en 2015 que la grande section est rétablie comme une composante à part entière de l'école maternelle et du cycle 1, ce qui est une réponse à la critique de la primarisation.

L'instauration de l'approche par compétences à partir de 1992, puis d'un livret de compétences, introduit la nécessité d'évaluer (les compétences). Ce phénomène s'inscrit dans le sillage du Nouveau Management public qui vise à rationaliser et améliorer la performance des services publics en contexte libéral, en la mesurant à partir d'indicateurs chiffrés. À l'orée des années 2000, des évaluations internationales standardisées objectivent et comparent (défavorablement) les performances du système éducatif français (par exemple Pisa – programme international de suivi des acquis qui démarre en 2000). La culture de l'évaluation est alors fortement promue par l'appareil d'encadrement et n'épargne pas l'école maternelle. Aussi, les enseignant·es de maternelle consacrent désormais une partie significative de leur temps à évaluer



PHOTO : LA TALAUDIÈRE ET SORBIERS

LE FACE AUX INÉGALITÉS SOCIALES



les jeunes enfants et ceux et celles-ci sont mis-ses à l'épreuve d'évaluations scolaires précoces, avec les effets délétères qu'on peut supposer⁽³⁾. Scolarisation précoce, modèle expressif revendiquant une mise à distance du scolaire, modèle linguistique assignant l'école maternelle à prévenir les inégalités langagières et imposition d'une culture de l'évaluation précoce : voici le mille-feuille historiquement construit qui structure la pédagogie contemporaine de l'école maternelle. Elle est porteuse de logiques productrices d'inégalités d'apprentissage. Elles s'incarnent en particulier dans un dispositif pédagogique prédominant selon les enquêtes des années 2000 et 2010 : le regroupement ateliers-jeux récréatifs.

Des coins regroupement au caractère socialement inégalitaire

D'une manière générale, les recherches sociologiques montrent que cette pédagogie tend à favoriser les enfants des classes moyennes et supérieures. En premier lieu parce que son fonctionnement repose beaucoup sur l'autonomie des enfants, comme c'est en particulier le cas des ateliers autonomes. Quotidiennement, les enfants sont placés dans des situations où ils sont censé-es apprendre des contenus et des postures scolaires à distance des adultes avec leurs seules ressources (corporelles, cognitives, langagières). Dans ces activités en petits groupes, les enfants réalisent « un travail » à partir d'une consigne et d'un matériel pédagogique (manipulations, jeux, instruments graphiques, fiches), sans le guidage d'un adulte ou seulement par intermittence. Ces dispositifs permettent aux enfants qui ont déjà des acquis nombreux et stabilisés de s'exercer, de progresser, de consolider leur autonomie⁽⁴⁾ : on les voit entrer rapidement dans l'activité, l'organiser, mettre en place des procédures de vérification et d'autocorrection et finir souvent vite et bien leur « travail » pour aller se détendre aux jeux, au dessin ou aux livres. Ces enfants sont le plus souvent issu-es des classes moyennes et supérieures. Mais d'autres sont perdu-es, traînent pour se mettre au « travail », se mettent à faire « n'importe quoi », ce qui peut recouvrir une très grande variété de pratiques désajustées, en particulier : basculer dans des conduites non scolaires (détourner les objets, gigoter, blaguer, jouer, et finalement mettre du désordre et faire du bruit) ; ou encore réaliser le « travail » sans avoir saisi l'apprentissage en jeu (par exemple

prendre un exercice de mathématiques où il faut colorier un nombre d'objets comme un exercice de coloriage et pas de dénombrement). Ces enfants sont plus souvent issu-es des classes populaires, ils et elles n'ont pas suffisamment de ressources scolaires déjà là (sur le plan langagier et cognitif et sur le plan du contrôle du corps) pour apprendre dans ces contextes d'autonomie. Les conversations (rituels, moments de langage ou autres) qui ont lieu en général dans le coin regroupement⁽⁵⁾, ont également été pointées pour leur caractère socialement inégalitaire. C'est couramment un espace de parole très concurrentiel où certains enfants, le plus souvent issu-es des classes moyennes et supérieures, se distinguent : ce sont eux qui parlent le plus et reçoivent le plus de *feedbacks* positifs. Ils maîtrisent un langage qui, bien qu'oral, est façonné par les contraintes de l'écrit : « faire des phrases », être explicite verbalement, respecter un ordre (chrono) logique, rester dans le thème, etc. Ils sont aussi capables de montrer et de mobiliser leurs connaissances du monde en mettant en lien les expériences et les savoirs (évoqués, vécus, à l'école ou hors de l'école), ce qui révèle des dispositions réflexives qui se façonnent dans les éducations familiales des familles aisées, comme je le montre dans mon article à paraître dans la *Revue française de pédagogie*.



Ce tableau rapidement brossé, assez pessimiste pour celles et ceux qui aspirent à une société plus égalitaire amène toutefois une précaution et des nuances importantes que je ne peux qu'esquisser. Premièrement il faut rappeler que cette tendance est le produit d'une logique sociale, en ceci non réductible à la responsabilité individuelle

des enseignant-es. De fait, les enquêtes montrent également combien ils et elles agissent dans un contexte (normatif, matériel, humain) très contraint. Deuxièmement, d'autres logiques pédagogiques plus égalitaires coexistent. Elles sont moins fréquentes, plus partielles, moins documentées par des enquêtes, en particulier parce que leurs conditions de possibilités sont plus rarement réunies. Leur objectivation est précieuse dans la mesure où elles peuvent constituer des ressources pour penser une pédagogie plus égalitaire. ●

FABIENNE MONTMASSON-MICHEL,
MAÎTRESSE DE CONFÉRENCES EN SOCIOLOGIE,
LABORATOIRE GRESCO, UNIVERSITÉ DE POITIERS, INSPÉ.

« Les familles et l'école maternelle 50 ans après « le métier d'enfant ». Primes socialisations langagières, "libre exploration" et secondarisation de la petite enfance », *Revue française de pédagogie*, décembre 2022 à paraître.

1) Jean-Claude Chamboredon et Jean Prévot, « Le "métier d'enfant". Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle », *Revue française de sociologie*, 1973, vol. 14, no 3, p. 295-335.

2) Éric Plaisance, *L'enfant, la maternelle, la société*, Paris, PUF, 1986.3) Fabrizio Butera, Céline Buchs et Céline Darnon, *L'évaluation, une menace ?* Paris, PUF, 2011.

4) Christophe Joigneaux, « La construction de l'inégalité scolaire dès l'école maternelle », *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, 2009, no 169, p. 17-28.

5) Mathias Millet et Jean-Claude Croizet, *L'école des incapables ? La maternelle, un apprentissage de la domination*, Paris, La Dispute, 2016.

CURRICULUM ET INÉ

Si, dans la scolarité obligatoire, les contenus d'enseignement et les progressions (curriculum) sont réputés identiques dans les programmes pour toutes les élèves, des mécanismes de différenciation passive et active sont à l'œuvre, augmentant le poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire. Lutter contre les inégalités scolaires nécessite de penser pratiques et contenus d'enseignement.

Si le processus de massification scolaire a abouti à une explosion de la fréquentation scolaire, à un allongement important de la scolarité et à une élévation globale du niveau de formation de la population, il ne s'est pas traduit par une réduction des inégalités scolaires socialement déterminées. Quels sont les processus relevant de la transmission des savoirs participant à la production de ces inégalités ?

Le curriculum, un analyseur privilégié des processus de production des inégalités sociales de réussite scolaire

Au sens strict, le curriculum correspond à « *tout ce qui est censé être enseigné et appris, selon un ordre déterminé de programmation et de progression, dans le cadre d'un cycle d'études donné* » (J.- C. Forquin, *Sociologie du curriculum*, 2008). On peut alors le nommer curriculum prescrit. Par extension, il est possible de désigner un curriculum réel, c'est-à-dire ce qui est réellement enseigné et pratiqué dans les classes qui est souvent assez éloigné du curriculum prescrit mais aussi du curriculum fréquenté par chaque élève. Enfin, le curriculum caché correspond au contenu latent de la socialisation scolaire, c'est-à-dire à un ensemble de dispositions qu'on acquiert de façon diffuse en fréquentant l'école.

La notion de curriculum permet surtout de mettre l'accent sur le caractère socialement construit des contenus d'enseignement. Ceux-ci ne vont pas de soi. Ils sont le produit de conflits de valeurs et d'enjeux de pouvoir. Une analyse de l'élaboration des programmes de formation des enseignants au Québec montre que les préoccupations et les marges de manœuvre des différentes instances participantes ont conféré à la sociologie de l'éducation une place relativement réduite malgré son importance pour penser le problème des inégalités⁽¹⁾.

La notion de curriculum permet aussi de montrer que les savoirs

scolaires sont le reflet des structures sociales⁽²⁾. Au travers de la sélection, de l'organisation et de la distribution des contenus d'enseignement, l'éducation exerce un contrôle social et une distribution du pouvoir. Pendant longtemps, certains savoirs n'ont été accessibles qu'à une frange de la population. L'accès à ces savoirs, comme au latin par exemple (E. Goblot, *La barrière et le niveau : Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, 2010), jouait comme principe de distinction de la bourgeoisie. La mise en place en France d'un curriculum prescrit quasiment uniforme pour toutes les élèves jusqu'à la fin du collège ne suffit pas à annuler le rôle qu'il peut jouer dans la production des inégalités, en particulier de façon passive.

Curriculum prescrit et processus de différenciation passive

La production des inégalités peut être qualifiée de passive lorsqu'en étant indifférente aux différences, l'école présuppose que les élèves peuvent effectuer un certain nombre d'activités sans que celles-ci leur aient été désignées ou enseignées⁽³⁾. Mais, toutes les élèves ne sont pas à même de décrypter ces exigences implicites, en particulier celles et ceux qui n'ont que l'école pour cela.

Le curriculum prescrit en tant que construction sociale est susceptible d'intervenir dans ces processus passifs. En effet, les concepteurs du curriculum prescrit sont nécessairement influencés par les savoirs et les modes d'apprentissage socialement valorisés au moment de sa production. Ils ont aussi en tête une figure de l'apprenant idéal qui est socialement située⁽⁴⁾. Ces éléments s'inscrivent dans les programmes officiels mais aussi dans les manuels. Une analyse des programmes et de manuels de Sciences de la vie et de la Terre (SVT) de 6^e depuis 1958 a permis de mettre au jour des évolutions dans ces trois directions, comme je le montre dans mon article paru en 2020. L'élève ciblé-e par les programmes est dorénavant un-e élève autonome et curieux-se avant même de fréquenter l'école, alors que dans les manuels et les programmes des années 1960 et 1970, il est indiqué que la curiosité des élèves sera développée. En ce qui concerne les savoirs et les



PHOTO: LYDIE LECARPENTIER/REA



GALITÉS



modalités de leurs apprentissages, l'analyse des programmes et des manuels permet de faire apparaître que, dans les années 1960, les élèves de 6^e doivent mémoriser les structures des plantes à fleurs et savoir les reconnaître sur d'autres exemples de fleurs alors qu'en 2009, les élèves doivent, en s'appuyant sur une série de documents caractérisés par une hétérogénéité sémiotique et une hétérogénéité discursive, produire un texte mettant en avant la double nécessité de pollinisation et de fécondation permettant la reproduction des plantes à fleurs. Ainsi, les conceptions socialement situées de la définition de l'apprenant, des savoirs et des façons de les apprendre sont inscrites dans des objets pédagogiques. Quand les enseignant-es les utilisent, ils et elles risquent de ne pas voir qu'ils sollicitent chez leurs élèves des dispositions qu'ils n'ont pas participé à développer.

Curriculum réel et processus de différenciation active

La production des inégalités peut être qualifiée d'active, lorsqu'à leur insu, les enseignant-es mettent en œuvre des modes de faire différenciés selon les caractéristiques supposées ou réelles des élèves et les conduisent à fréquenter des univers de savoirs inégalement productifs en termes d'activité intellectuelle et d'apprentissage potentiels⁽⁵⁾. La différenciation peut porter sur les contenus et/ou les modalités pédagogiques en fonction de la composition sociale des classes (V. Isambert-Jamati,

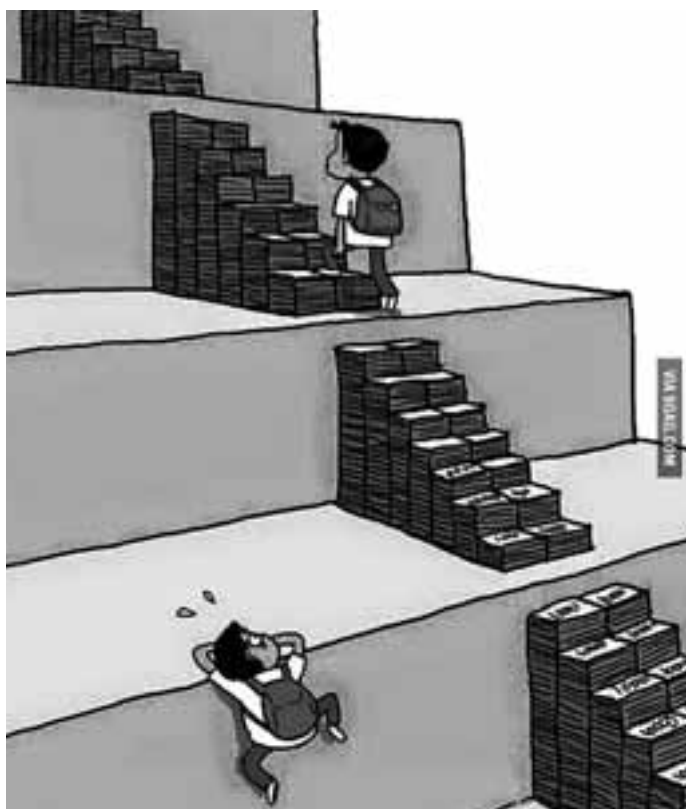
Les savoirs scolaires: Enjeux sociaux des contenus d'enseignement et de leurs réformes, 1990). Une étude quantitative comparant les traces laissées dans les cahiers d'élèves de 6^e en SVT montre ainsi que les élèves en éducation prioritaire sont plus fréquemment confronté-es à des adaptations curriculaires offrant des possibilités réduites de généraliser, d'opérer les sauts cognitifs permettant de décontextualiser puis de recontextualiser. À curriculum prescrit identique, les types d'écrits et d'opérations cognitives sollicités en éducation prioritaire sont différents. Il est ainsi plus souvent demandé aux élèves scolarisé-es en éducation prioritaire de compléter des écrits par un mot ou par une phrase que de produire un texte explicatif ou argumentatif. En outre, les textes de savoirs auxquels les élèves ont accès dans leurs cahiers offrent une saisie différentielle des raisons qui les fondent. Par exemple, lors de l'étude des comportements des animaux pendant l'hiver, hibernation ou migration sont plus souvent simplement désignées en éducation prioritaire alors que hors éducation prioritaire, le lien entre les comportements et la disponibilité en nourriture dans le milieu limitée pendant l'hiver est plus souvent explicité offrant une plus grande possibilité de montée en généralité (voir mon article de 2019, "Les textes de savoirs dans les cahiers de SVT des élèves de 6^e. Problématisation et inégalités", dans *Recherches en didactiques*).

Le système éducatif français ne parvient pas à réduire drastiquement le poids de l'origine sociale sur les destins scolaires. Or, tous les jours, les élèves scolarisé-es en éducation prioritaire côtoient des enseignant-es qui font généralement montre d'un engagement important pour essayer de faire en sorte que leurs élèves apprennent. Mais ils et elles sont pris-es en étau entre un curriculum prescrit pensé pour un élève idéal très différent de ceux qu'ils ont en face d'eux et des contraintes situationnelles, ce qui les conduit à mettre en œuvre, à leur insu, un curriculum réel aux potentialités d'apprentissage généralement moins rentables scolairement. Pour repenser les politiques d'éducation prioritaire, il semble indispensable de ne pas mettre de côté une réflexion sur les contenus d'enseignement et, plus largement, sur la construction des curricula. ●

MARION VAN BREDERODE
CHARGÉE D'ENSEIGNEMENT IUFE
UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Marion van Brederode est l'auteurice de l'article « *Évolutions de la forme disciplinaire des sciences de la vie à enseigner en classe de 6^e depuis 1958 et inégalités d'apprentissage potentielles* ». *Recherches en didactiques des sciences et des technologies*, 2020. Cet article est une version condensée de l'article paru dans le n° 19 de la revue *Carnet Rouge*.

- 1) Lessard C., & Trottier C. (2002). La place de l'enseignement de la sociologie de l'éducation dans les programmes de formation des enseignants au Québec: Étude de cas inspirée d'une sociologie du curriculum. *Éducation et sociétés*
- 2) Bernstein B. (2007). *Pédagogie, contrôle symbolique et identité: Théorie, recherche, critique*. Durkheim É. (2014). *L'évolution pédagogique en France*
- 3) Rochex J.-Y. (2011). Au cœur de la classe, contrats didactiques différentiels et production d'inégalités. In J.-Y. Rochex & J. Crinon, *La construction des inégalités scolaires. Au cœur des pratiques et des dispositifs d'enseignement*.
- 4) Bonnéry S. (2011). Les définitions sociales de l'apprenant: Approche sociologique, interrogations didactiques. *Recherches en didactiques*
- 5) Rochex J.-Y. (2011). *ibid.*



RÉFORME DE L'ÉDUCATION PRIORAIRE DES CONTENUS SACRIFIÉS

L'éducation prioritaire est la plupart du temps une adaptation des programmes à des objectifs moindres pour un public défavorisé. Elle n'a jamais eu les moyens de réduire le déterminisme social.

Depuis sa mise en place en 1981, plusieurs courants idéologiques se sont succédé au pilotage de l'éducation prioritaire :

- ✓ un courant de gauche social avec une vision pédagogique,
- ✓ un courant libéral qui fait de l'éducation prioritaire une entrée pour la libéralisation du système scolaire et le privé,
- ✓ un courant réactionnaire qui a une entrée purement répressive.

Ces trois visions, qui ont alterné et qui ont même parfois collaboré à la tête du pilotage de l'éducation prioritaire, ont toutes eu un impact sur les contenus et les méthodes d'enseignement.

Alors que le projet d'établissement (déclinaison locale des ambitions nationales de l'Éducation nationale) n'est mis en place dans l'ensemble des établissements scolaires qu'en 2002, dès 1982, les établissements ZEP doivent établir un projet qui est la base de leur action éducative. Nous observons dès lors que derrière l'adage « donner plus à ceux qui ont moins », la question des moyens financiers et humains est rapidement remplacée par celle du « faire autrement ».

C'est une constante dans l'éducation prioritaire depuis 40 ans en France : faire sortir les établissements du cadrage

national en mettant en place un « projet ». Cette façon de décliner localement ce qui devrait être commun à toutes les élèves induit forcément un renoncement partiel sur le contenu pédagogique.



L'éducation prioritaire qui contraint la pédagogie

D'ailleurs, pour ne pas focaliser l'attention sur les moyens, c'est très rapidement sur la manière de faire que l'attention est portée. Ainsi, en 1992, est créé le centre Alain-Savary qui se veut un « centre de ressources sur les pratiques en milieu difficile ». Il y a l'idée d'une pédagogie propre à l'éducation prioritaire qui peut certes servir ailleurs mais qui a avant tout sa place dans les établissements concentrant les familles ayant des difficultés socio-économiques.

C'est dans la même lignée, notamment portée par l'Observatoire des zones prioritaires (OZP), qu'est mis en place en

2014 le référentiel de l'éducation prioritaire. Ce document de cadrage porte l'idée que l'enseignement n'y est pas le même qu'ailleurs. Cela se traduit par une concentration sur le « Lire, écrire, parler » ainsi qu'un renouvellement des pratiques pédagogiques avec une invitation à travailler en pluridisciplinaire et donc à passer d'un enseignement par disciplines à un enseignement par compétences. Or, nous constatons que l'enseignement par compétences, en plus de reprendre le vocable du patronat, ne permet plus d'avoir des jalons nationaux. Personne ne trouvant d'accord sur les attendus de domaines de compétences ou compétences dont l'intitulé résume à lui seul l'ambition d'une vie (par exemple le « Système naturel et système technique » en cycle 4).



PRITAIRE,



PHOTO: STOCK

Cette logique est poursuivie dans la réforme des programmes de 2016 en collège qui, grâce à son entrée en compétences, autorise voire encourage une école à plusieurs vitesses : les savoirs visés sont implicites dans plusieurs matières et leur acquisition peut s'entendre à géométrie variable ce qui accentue l'effet « établissement », lui-même redoublé par les injonctions à décider « en équipe » de ce qu'on choisit de faire apprendre aux élèves d'une année à l'autre... Cela se retrouve par exemple en sciences avec les programmes spirales ou en lettres où il est possible de « faire le programme » en ne confrontant que très exceptionnellement les élèves à des extraits de textes littéraires, la conception de ces derniers étant d'ailleurs réduite à leur versant patrimonial.

L'éducation prioritaire qui contractualise les moyens

La notion de « contrat » apparaît dans l'éducation prioritaire dès 1998 avec les contrats de réussite alors que les contrats d'objectifs n'apparaîtront ailleurs qu'en 2015. Nous retrouvons cela aujourd'hui dans les contrats locaux d'apprentissage (CLA) ou les cités éducatives.

Cela n'est pas sans effet sur le contenu enseigné avec un temps d'enseignement diminué à cause de la multitude des interventions et des pratiques présentées comme vertueuses qui sont imposées. En effet, la contractualisation va souvent de pair avec une expérimentation forcée pour les équipes : réduction de la durée des séances, dispositifs divers (quart d'heure lecture...) et surtout une multiplication des projets « a-disciplinaires » souvent en collaboration avec des associations fossoyeuses de l'Éducation nationale (l'orientation, les compétences psychosociales...) Cela permet aux entreprises qui les financent de passer pour de nobles mécènes et de profiter de tous les dispositifs de contractualisation pour mettre un pied dans les compétences de l'Éducation nationale.

À l'inverse, le collège polytechnique et coopératif d'Aubervilliers inspiré de la pédagogie Freinet, porté par une équipe motivée et qui a construit totalement le projet, a été détruit au bout de quelques années par Blanquer.

L'éducation prioritaire qui favorise une école à plusieurs vitesses.

Enfin, une des visions de l'éducation prioritaire a été de la transformer en pourvoyeuse d'une main-d'œuvre peu qualifiée pour les besoins locaux.

Cela passe par la notion de savoirs fondamentaux mais aussi de sélections des rares élèves méritant-es qui sont envoyé-es ailleurs afin de progresser (méritocratie). Ces « exceptions consolantes » qui justifiaient

de ne pas donner plus aux autres « qui ne se donnent pas les moyens de réussir ».

Ce mouvement va de pair avec un coup de pouce aux établissements privés sous contrat pour que la classe moyenne vivant dans une zone socio-économique défavorisée puisse y scolariser son enfant.

Dans la même logique, les établissements labellisés sont vus comme des endroits où il faut ramener de l'ordre. Les directions se caporalisent. C'est ce qui se passe avec les Éclair en 2012 avec des préfets d'étude, des postes à profils... Les contenus et les exigences disciplinaires deviennent secondaires. Il y a même une pression sur les collègues pour obtenir une certaine moyenne même si celle-ci ne reflète pas une réalité en comparaison avec le reste du pays.

Ces dispositifs ont amené à l'explosion des pratiques managériales brutales dont nous connaissons aujourd'hui une généralisation à l'ensemble du système éducatif.

Les politiques d'éducation prioritaire ont donc souvent contraint la pédagogie soit pour espérer pallier le manque de moyens soit pour réduire les ambitions scolaires aux besoins du patronat local, soit en ouvrant grandes les portes à la dérégulation. Si les personnels luttent pour permettre le progrès de toutes et tous, iels le font dans des conditions souvent dégradées et avec des instructions changeantes. Il est aujourd'hui particulièrement déplacé de reprocher à l'éducation prioritaire de ne pas avoir réussi à diminuer le déterminisme social au cours des dernières décennies alors qu'elle n'en a jamais eu les moyens. ●

JORDI LE COINTE

La Turquie da



PHOTO: EPA-EFE/SEDAT SUJVA

Les prochaines élections générales en Turquie doivent se dérouler au plus tard le 18 juin 2023, alors que l'AKP (Parti de la Justice et du Développement) du président Recep Tayyip Erdogan est au pouvoir depuis 2002. Le même jour se tiendront l'élection législative (scrutin proportionnel départemental sauf Istanbul, Ankara et Izmir, où un système de coalition permet de cumuler les scores de plusieurs listes distinctes ayant signé un accord national) et le premier tour de l'élection présidentielle.

Ces élections se dérouleront dans un contexte de crise économique et sociale, fortement aggravé par le terrible tremblement de terre qui a frappé la Turquie et la Syrie.

La réponse du pouvoir à cette crise économique se caractérise par une fuite en avant cherchant à maintenir coûte que coûte une croissance forte en multipliant des mesures d'urgence et des taux d'intérêt faibles dans un environnement corrompu et népotique. Toutefois, les soubresauts de la politique monétaire turque, l'inflation autour de 80 % selon les données officielles, conduisent à une critique sociale chronique dont, dès avant le tremblement de terre, le régime cherchait à minimiser les effets.⁽¹⁾

Cette crise s'accompagne d'une dérive autoritaire et très nationaliste. En effet, loin de l'approche politiquement libérale de ses débuts – ouverte à un règlement politique de la question kurde et à un rapprochement avec l'Arménie –, l'AKP s'est séparé de la quasi-totalité de ses cadres historiques et s'est aligné sur le discours nationaliste et belliciste de l'extrême droite traditionnelle, dont le parti historique, le MHP (Parti du Mouvement

nationaliste), a rejoint la coalition du régime. La répression touche en premier lieu le mouvement kurde dont un grand nombre de dirigeant-es politiques ont été emprisonné-es. La plupart des communes kurdes ayant élu un-e maire HDP (Parti Démocratique des Peuples, mouvement national kurde et secteurs de la gauche turque) ont été placées sous tutelle et leurs édiles destitué-es puis emprisonné-es.

Sur la scène diplomatique, le régime turc tente, sans grand succès, d'avoir une politique impérialiste régionale : il a pensé téléguider la révolution syrienne à son avantage en écrasant la région kurde auto-gouvernée en Syrie alliée avec le PKK (organisation politico-militaire kurde de Turquie). Après cet échec, le régime turc a cherché à se rapprocher du régime d'Al-Assad, du régime égyptien et à garder des relations pas trop dégradées avec le régime russe, souhaitant se poser en interlocuteur dans le contexte de la guerre d'agression contre l'Ukraine.

Quels sont les protagonistes de ces élections à venir ?

L'AKP (dans une coalition avec l'extrême droite du MHP) est en situation difficile

(même en ayant recours à la fraude comme lors des précédents scrutins). Le fondement commun est désormais le nationalisme conservateur, le néolibéralisme et l'autoritarisme avec, en plus, des secteurs fascistes associés au régime.

En face, il existe deux coalitions d'opposition. La première et la plus importante, l'Alliance des Six est composée principalement du CHP (Parti Républicain du Peuple, centre gauche libéral nationaliste) du İYİ Parti (Bon Parti, issu d'une scission du MHP) et d'autres petits partis de droite. La fonction de ces partis de droite est de récupérer un électorat AKP « modéré » mais ces partis ont aussi établi un « pacte pour un parlementarisme renforcé », et proposent un libéralisme politique et économique qui ne soit pas corrompu.

Face à cela s'est constitué un troisième pôle, la Coalition du Travail et de la Liberté, avec le HDP (Parti Démocratique des Peuples, lui-même une coalition entre le mouvement national kurde et divers mouvements de la gauche turque) et des organisations de gauche radicale : l'EMEP (Parti du Travail) et le TIP (Parti ouvrier de Turquie). Le TIP est né de la crise du TKP

ns la tourmente

stalinien lors du mouvement dit de « Gezi » en 2013, en particulier de sa branche jeunes face à l'incapacité du parti à répondre aux aspirations de la jeunesse mobilisée. Les trois quarts de la dizaine de milliers d'adhérent-es sont des primo-militant-es actifs et actives depuis quelques années seulement.

Mais l'autre question importante est la question du/des candidat-es à l'élection présidentielle. La Coalition du Travail et de la Liberté a un candidat tout désigné avec Selahattin Demirtaş, son ex-président désormais incarcéré, qui est la personnalité la plus populaire du HDP et qui a déjà été candidat à la présidentielle. L'Alliance des Six n'est pas encore parvenue à désigner un candidat commun. Les plus fortes options sont le président du CHP, Kemal Kılıçdaroğlu, ou également du CHP, Ekrem İmamoğlu, maire d'Istanbul, qui a les faveurs du İYİ Parti, et en *outsider*, le maire d'Ankara (lui aussi du CHP), Mansur Yavaş. La condamnation en première instance du maire d'Istanbul, sur ordre du palais présidentiel, pour un prétexte fallacieux, a renforcé son statut de prétendant.

Il convient de noter que Selahattin Demirtaş et le HDP sont favorables à un candidat commun de toute l'opposition, des deux coalitions de l'opposition, avec une préférence explicite pour Kemal Kılıçdaroğlu. Cependant, Kılıçdaroğlu et l'Alliance des Six portent peu d'attention à la question kurde alors même que le vote kurde sera indispensable pour défaire R. Erdogan.

L'impact du tremblement de terre

Le terrible tremblement de terre qui a frappé la Turquie et la Syrie constitue l'un des plus grands drames humanitaires, hors conflit armé, de ces dernières années : le nombre officiel est d'environ 44 000 mort-es en Turquie. L'organisation patronale turque *Turkonfed* estime de son côté que ce nombre pourrait atteindre 73 000 en Turquie sur une zone où vivent turcs, kurdes, arabes (anciennement installé-es ou réfugié-es récemment de Syrie).

Le régime turc est incapable de faire face aux conséquences de son incurie. Celle-ci a souvent pris la forme d'« amnisties de zonage » : des promoteurs immobiliers n'ayant pas le droit de construire sur une zone sensible le font quand même

avec du mauvais matériel, soutiennent le régime et bénéficient quelques années plus tard d'une « amnistie » rendant légales leurs constructions... qui s'effondrent lorsqu'un tremblement de terre survient. Le régime est donc en défense agressive : accès à twitter limité, journalistes pro-régime coupant la parole à des survivant-es se plaignant face aux caméras de l'absence d'aides, menaces contre les ONG, notamment Ahbap, dirigé par un chanteur de gauche qui recueille une grande partie des dons, l'AFAD – l'institution publique dédiée – et le Croissant Rouge turc étant corrompus et inefficaces. Les trolls de l'AKP mènent une campagne de dénigrement et tentent de bloquer les secours venant des associations turques. Aux graves secousses sismiques, s'ajoutent désormais



PHOTO : YASIN AKGUL/AFP

les risques combinés du froid (la nuit la température descend en dessous de zéro), de la famine et du manque d'eau potable. Plusieurs institutions non liées au régime (notamment les municipalités des métropoles de l'Ouest, comme Istanbul) acheminent en urgence du pain produit par leurs usines municipales.

Et le régime attise le racisme via des médias ou des comptes sur les réseaux sociaux : de nombreuses vidéos glorifiant des tabassages, actes de tortures ou carrément des meurtres de « pillards » (parfois par des policiers) circulent avec tout un discours sur la nécessaire sévérité face à ces « pillards »... souvent associés aux réfugié-es syrien-nes. C'est un dérivatif commode pour le régime d'autant qu'une partie de l'opinion anti-Erdogan est profondément raciste anti-syrienne.

Si on peut soupçonner le régime d'agir avec encore plus de retard pour les zones opposées à R. Erdogan (comme dans le Hatay), l'incapacité du régime à agir est globale en raison de la forte corruption entraînant une incompétence de ses services. Ainsi, un article du *Courrier de Genève* décrit le désarroi de la population envers le régime à Adiyaman... où la coalition du pouvoir avait obtenu 64 % des voix lors des élections générales de 2018⁽²⁾. Lors de cette séquence, Kemal Kılıçdaroğlu, a, cette fois, assuré une position de *leadership* de l'opposition en refusant les injonctions « à ne pas politiser le drame » lancées par le régime pour masquer sa faillite.

La défaite de R. Erdogan est donc plus que jamais à l'ordre du jour. La principale coalition d'opposition ne promet pas des

avancées très importantes, si ce n'est un libéralisme *soft* comme programme de gouvernement. Toutefois, la fin des emprisonnements arbitraires, de la répression et de la couverture par l'État de bandes fascistes, amèneraient des changements qualitatifs à même d'améliorer les conditions de la lutte sociale et singulièrement syndicale. ●

Emre Öngün, militant franco-turc pour la solidarité internationale, membre de l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie.

1) Voir l'article synthétique d'Alp Kayserilioglu, <https://lvsl.fr/inquiet-pour-sa-reelection-erdogan-met-leconomie-turque-sans-dessus-dessous/>

2) <https://lecourrier.ch/2023/02/23/letat-turc-dans-loeil-du-cyclone/>



P. Rousset.

✓ **Pourquoi avoir proposé pour titre à l'interview « La Chine en suspens » ?**

Les paramètres géopolitiques et la situation intérieure en Chine ont évolué au point que le régime se doit de modifier

ses orientations. En interne, il doit reprendre la main alors que le pays traverse une crise dont les causes sont multiples et profondes. Sur le plan international, de récents développements laissent penser que Xi Jinping est prêt à soutenir plus franchement Poutine. Souffler sur les braises du nationalisme de grande puissance crée un trait d'union entre la volonté de reprise en main interne et le durcissement annoncé de la politique étrangère. Au point de fournir des armes à Moscou ? La question se pose.

Moscou annonce que Xi Jinping viendrait prochainement rencontrer Poutine. Sans jamais condamner explicitement la Russie pour l'invasion de l'Ukraine, Pékin, qui avait tissé des liens étroits dans ce pays, se présentait comme un possible médiateur. Faire ouvertement bloc avec le Kremlin contre « l'ordre occidental » ne serait évidemment pas sans conséquences : sanctions étatsuniennes, raidissements au sein de l'Union européenne... Au bout du compte, Pékin pourrait perdre une grande partie des positions gagnées ces dernières décennies en Europe. Les marchés du tiers-monde ne pourraient compenser un tel recul, tant sur le plan économique que géopolitique.

✓ **Comment caractériser le conflit entre les États-Unis et la Chine ?**

Une puissance établie, les États-Unis, est confrontée à une puissance montante, la Chine, au point que ce face-à-face impérialiste constitue dorénavant un élément structurant majeur de la situation géostratégique mondiale. Quand la Chine, après sa mutation capitaliste, a intégré l'OMC en 2011, les USA, l'Europe occidentale, le Japon et les multinationales étaient convaincus qu'elle occuperait une place subordonnée dans la division internationale du travail. Les capitaux ont afflué pour profiter de sa main-d'œuvre qualifiée à très bas coût et de son marché intérieur.

La direction du PCC (Parti communiste chinois) a su tirer bénéfice de la liberté de mouvement des capitaux instaurée par la mondialisation néolibérale et de sa capacité à piloter le déploiement de l'économie chinoise tant sur le plan intérieur qu'international. On est passé d'une entente cordiale – mais inégalitaire – Chine/USA à une compétition, puis à la confrontation. Mais cette confrontation a pris forme alors que le degré d'intégration du marché mondial était très avancé, et que l'interdépendance économique et financière entre la Chine et les pays impérialistes classiques était à son sommet.

✓ **Tu n'as pas prononcé les mots « nouvelle guerre froide »...**

Ce n'est pas un oubli. Je pense que cette formule est trompeuse. À l'époque de ladite guerre froide – une formule eurocentrée car

La Chine en



PHOTOS: D. R.

elle était brûlante en Asie – le degré d'interdépendance économique entre les blocs Est-Ouest était minimal. Or il faut prendre en compte la différence radicale du contexte présent avec la situation d'il y a quatre ou cinq décennies, et pour ce faire, il faut éviter de recourir aux mêmes termes. Aujourd'hui, le conflit USA/Chine structure des « camps » qui s'étendent à tous domaines : militaires, systèmes d'alliances, sanctions économiques, développements de technologies alternatives, contrôle des fournitures en ressources rares... Or, cette dynamique géostratégique se fait avec pour arrière-plan un marché mondial qui a atteint un degré sans précédent d'intégration. Un exemple, le Japon a rejoint le camp « occidental » pour des raisons qui lui sont propres, en sus des pressions US : achever son réarmement, enrégimenter la population et briser sa tradition pacifiste, consolider la droite nationaliste et militariste, répondre à la menace nucléaire nord-coréenne, retrouver grâce en Asie traumatisée par l'occupation nippone durant la Seconde Guerre mondiale. Mais la Chine reste toujours son principal partenaire économique...

Au cœur de toutes ces contradictions : la production des semi-conducteurs qu'on trouve presque partout. Celui qui produit les circuits intégrés de très haute catégorie détient un avantage



suspens



décisif, notamment en matière militaire. En ce domaine, la Chine est en retard. Les licences concernant les semi-conducteurs sont généralement étasuniennes, mais leur fabrication est basée en Asie : Taïwan, Corée du Sud... des pays géographiquement vulnérables face à leur voisin chinois. Joe Biden a fait adopter un budget pour implanter des usines aux États-Unis, mais il doit convaincre les actionnaires concernés d'accepter le renchérissement des coûts salariaux que cela implique. Bien rares sont les firmes possédant la technologie et le savoir-faire pour graver des microprocesseurs ultra miniaturisés.

✓ **Nous vivons une crise de la mondialisation capitaliste ?**

Nous avons dépassé ce stade, la pandémie Covid-19 avait déjà porté un coup d'arrêt à la mondialisation marchande. Je dirais plutôt que nous vivons dorénavant la crise de la *démondialisation* – marchande – *capitaliste*. Une crise dont on ne voit pas comment elle pourrait être surmontée. Il y aurait bien une alternative : une politique de régionalisation au profit des populations et de la lutte contre la crise climatique, avec la réduction conséquente des transports. S'il faut populariser cette alternative, les forces sociales à même de l'imposer restent à construire...

La crise de la démondialisation capitaliste est donc là pour durer. Ses conséquences pour la Chine sont majeures. C'est l'une des raisons pour lesquelles le régime chinois ne peut espérer retrouver les conditions qui ont précédemment assuré sa centralité au sein du marché mondial et son envol géopolitique.

✓ **La Chine est-elle un pays capitaliste « normal » ?**

Oui, mais non. Prenons l'exemple du Covid 19. Le régime s'est tout d'abord enfermé dans le déni, perdant toute possibilité de tuer l'épidémie dans l'œuf et d'éviter la pandémie. Réagissant

trop tard, il a dû recourir à des politiques de confinement « dur », bénéficiant initialement d'un soutien populaire. Il a commencé à déconfiner pour des raisons économiques et la sortie du confinement s'est faite sans préparation alors que, dans ces conditions, elle allait provoquer une reprise virulente des contaminations (et de protestations sociales). Nous avons vécu en France un cycle sanitaire assez similaire. Voilà pour la normalité capitaliste de la Chine.

La spécificité chinoise est que ses politiques sanitaires ont pris des formes extrêmes, jusqu'aux pires « excès » (lanceur d'alerte mort en détention, familles enfermées dans leurs appartements sans recevoir eau et nourriture...). Cette folie institutionnalisée reflète comment fonctionne, de haut en bas, l'ordre bureaucratique propre à la gouvernance chinoise, que le pouvoir personnel sans partage de Xi Jinping a renforcé. Si l'on reprend la comparaison avec la France, il est difficile de ne pas évoquer une analogie (le pouvoir personnel d'Emmanuel Macron qui a fortement joué), mais aussi la particularité d'un impérialisme français super-dépendant (incapable de produire des masques !) et des autorités politiques aveuglées par un eurocentrisme crasse teinté de racisme : nous avions l'avantage d'être avertis de l'arrivée de la pandémie et nous aurions pu apprendre de Taïwan, de la Corée du Sud...

✓ **Quelles évolutions vois-tu ?**

La croissance chinoise est en berne. Le pacte social est érodé : les parents acceptaient un régime autoritaire dans la mesure où ils pensaient que leurs enfants vivraient mieux, or ce n'est aujourd'hui plus le cas. Les dettes publiques et privées s'accumulent. Le chômage structurel s'installe, notamment chez les jeunes adultes. L'Inde est devenue un concurrent régional redoutable. Les pays riverains de la mer de Chine du Sud prennent leur distance, échaudés par l'agressivité avec laquelle Pékin a militarisé à son profit la mer de Chine du Sud.

La transition démographique est plus rapide qu'anticipée : le chiffre de la population commence à décroître. Les incitations du PCC à travailler plus, à se marier jeune et à procréer n'émeuvent pas une jeunesse qui tend à travailler moins (du moins celle, issue des classes moyennes, qui peut se le permettre). Le nombre de femmes qui choisissent de ne pas avoir d'enfant s'accroît tant pour des raisons économiques - élever un enfant coûte cher - que du fait d'évolutions générationnelles. La classe ouvrière n'a pas oublié la façon dont sa santé a été sacrifiée pour tenter de maintenir la production durant l'épidémie Covid 19. Les personnes âgées manifestent contre les baisses de pensions qui sont annoncées. Les populations de la « périphérie » (Ouïgour-es, Tibétain-es...) sont soumises à des formes de colonisations toujours plus agressives.

Dans toute sa diversité régionale, urbaine et rurale, la (voire les) société chinoise change. Le régime peut-il adapter en conséquence son mode de gouvernance ? Rien n'est moins sûr, tant il s'est replié autour de la clique Xi Jinping qui a assuré, lors du XX^e congrès du PCC, son contrôle exclusif sur les organes centraux de direction. Il pourrait s'avérer être l'un des principaux facteurs de la crise qui se dessine. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE ZAFARI

Sexualité émancipatrice contre violence



Les violences sexuelles sont partout, dans tous les espaces, dans tous les milieux sociaux. La sexualité aussi. Mais dès qu'il en est question, qu'on en parle, apparaissent les violences.

Nous devons pourtant pouvoir libérer la sexualité de la violence pour en faire un sujet d'émancipation collective. La question de l'émancipation est centrale dans ce que nous pouvons porter dans nos revendications en tant que militantes féministes. Et si la sexualité pouvait en être le creuset comme *MeToo* a pu l'être pour la libération de la parole ?

Une intimité politique et politisée

Le langage ordinaire emprunte au vocabulaire du sexe et de la sexualité, en général dans ses acceptions les plus crues et en permanence en ramenant à une pratique sexuelle de domination des femmes. Le rapport à la sexualité est caractéristique de la domination ou de l'oppression. Ce qui est privé, ce qui est intime, renvoie à nos conceptions des rapports sociaux et de sexes.

« Les changements doivent sans doute être moins considérés comme une émancipation que comme une individualisation. Avec l'intériorisation des contrôles, l'individu doit établir lui-même ses normes et sa cohérence intime, tout en continuant à être jugé socialement.

Aujourd'hui pas plus qu'hier, il n'y a d'autonomie de la sexualité. Ce sont les changements du non sexuel qui construisent et expliquent les changements dans la sphère sexuelle. Les évolutions de la sexualité doivent d'abord être replacées dans le contexte général des évolutions des rapports de genre et de la place des femmes dans la société française. » *Révolution sexuelle ou individualisation de la sexualité ? Entretien avec Michel Bozon, Patrick Simon – Mouvements 2002 n° 20.*

Depuis la « libération sexuelle » (avec tout ce qu'elle contenait de violences elle aussi – voir à ce propos *L'Autre héritage de 68 : La face cachée de la révolution sexuelle* de Malka Marcovich) et l'accès des femmes à la contraception et à l'IVG, le détachement s'opère progressivement entre sexualité et reproduction. Mais les retours en arrière sont nombreux, l'obscurantisme religieux fait son œuvre politique et légale partout dans le monde. En France, au cours des années 2010, les opposant-es au mariage pour tout-es, aux ABCD de l'égalité et de l'éducation à la sexualité, n'ont pas seulement barré la route à de simples réformes mais bien à des changements réels de paradigme.

La connaissance de l'anatomie joue un rôle important mais c'est surtout la déconstruction d'une sexualité normative, hétérocentrée, qui a été remise en cause par ces mouvements.

Empêcher la connaissance du plaisir féminin, c'est empêcher une sexualité

libérée (et non pas seulement débridée) et la capacité collective à s'émanciper du carcan patriarcal et phallogratique qui maintient les femmes dans un rôle social au service des dominants, au-delà de la question sexuelle.

« [quel rôle] la sexualité joue-t-elle dans le projet de l'émancipation des femmes. Est-ce qu'elles doivent se libérer de la situation d'être constamment renvoyées au sexuel ou est-ce qu'elles peuvent se libérer par ou avec la sexualité, par exemple par une sexualité alternative ou féministe ? » Cornelia Möser – *L'émancipation comme concept politique dans les luttes féministes et queers* – Contretemps 2014.

La reprise en main des questions de sexualité fait l'émancipation ou la non-émancipation individuelle et collective.

Une éducation populaire à la sexualité ?

Ce n'est qu'en 1998 qu'est publiée la première anatomie exacte du clitoris par Helen O'Connell et en 2016 qu'Odile Fillod crée le premier clitoris en 3D. Depuis, le clitoris apparaît en entier dans quelques manuels de SVT.

Le Collectif de libération des sexualités lesfrangines.olf d'Osez le féminisme publie en 2019 le *Petit guide pour une sexualité féministe et épanouie*. Il y est question de plaisir et de désir : « Le problème, c'est qu'un acte ou une relation sexuelle ne doit pas être seulement consentie, mais désirée [...] seul le désir plein et entier, c'est-à-dire le grand "oui" des deux personnes, et son expression, devrait être considéré comme le fondement de toute relation sexuelle ».

Depuis fin 2017, les comptes sur la sexualité fleurissent sur les réseaux sociaux.

Un réel mouvement d'opposition à la violence et à la contrainte par la connaissance du corps et des ressorts de la sexualité est à l'œuvre. Mais si « Les réseaux sociaux entraînent un bouleversement de l'éducation à la sexualité qui transcende et performe tout ce qui a existé » (Thierry Troussier, sexologue et titulaire de la chaire Unesco « Santé sexuelle & droits humains »)⁽¹⁾, quelle lecture donner de cette multiplication ?

La première est une absence de réponse politique, une réponse à des besoins réels, à un manque institutionnel, à la place toujours particulière de la sexualité, taboue dans l'échange, présente partout dans la société et pourtant mal et non traitée. La seconde est l'appropriation

e patriarcale

individuelle puis collective et popularisée de ces questions (avec le ressort des algorithmes qui ne permettent pas une éducation collective populaire réelle).

Mais les réponses sont individuelles, limitées parfois à une expression personnelle de l'intimité pourtant nécessaire.

« C'était moins évident quand il fallait utiliser l'équipement familial. Là, dans ta chambre, sous ta couette si besoin, tu peux accéder à de l'info. » Yaëlle Amsellem-Mainguy, sociologue⁽¹⁾

Tout en participant d'une émancipation individuelle réelle (de la répression sexuelle, des institutions) est-ce que parler de sexualité sans tabou fait aussi émancipation collective ? Est-ce que parler de sexe suffit à libérer la sexualité, à la rendre libre ?

Connaître des pratiques sexuelles suffit-il à construire un autre modèle politique ?

Si parler de sexualité peut libérer individuellement, comment opérer un changement de rapport de la société à la sexualité et comprendre sa libéralisation et sa marchandisation ? Car la sexualité, le plaisir, se monnayent aussi à travers certains comptes de réseaux sociaux (réductions, vibromasseurs, goodies spécifiques...). Est-il suffisant de communiquer sur la sexualité sans y intégrer une dimension féministe et donc d'émancipation collective ?

En gros, est-ce que montrer des clitoris partout ça aide à mieux le trouver ?

« De plus, on a comme l'impression, en suivant ces comptes, que choisir sa sexualité est obligatoire. On n'est pas obligé de l'investir, de s'en saisir ou même d'en avoir une. Une



PHOTO: D. R.

L'écriture de cet article s'est achevée la semaine où Le Planning Familial, SOS homophobie et Aides, ont porté plainte contre l'État pour faire appliquer la loi de 2001, qui prévoit trois séances annuelles d'éducation à la sexualité pour chaque élève, de la primaire au lycée.

POUR PLUS D'INFOS :
<https://casdecote.org/>

forme d'injonction est en train de naître. (...)

Les comptes Instagram qui traitent de sexualité, aussi émancipateurs et instructifs soient-ils, manquent parfois de légitimité et peuvent même s'avérer contre-productifs, » Virginie Clarenc, sexologue⁽²⁾.

De la libération à la révolution ?

« La libération sexuelle se définit comme la conquête des possibilités de vie sexuelle non reproductive et de la satisfaction qui est supposée y être associée à un niveau psychologique (comme dépassement des processus psychologiques qui s'opposent à ces possibilités). La révolution sexuelle décrit la politisation de la lutte contre les dispositifs de la répression sexuelle et s'inscrit dans un projet

de transformation de la société qui peut prendre des formes réformistes et/ou radicales. » Alain Giami « Misère, répression et libération sexuelle » – Mouvements 2002/2 (n° 20).

Comment opérer collectivement cette révolution sexuelle qui n'a pas encore eu lieu ? En s'en préoccupant plus au niveau

militant, en investissant les associations, en travaillant ces questions sans les sous-traiter. Militer pour une éducation à la sexualité féministe, ce n'est pas se contenter de paragraphes dans les textes de congrès ou dans les tracts annuels, c'est une vigilance permanente sur l'apparition de ces questions dans la sphère éducative et dans le mouvement social.

Alors il est sans doute temps de détourner le slogan des murs de la Sorbonne en 1968 (« Plus je fais l'amour, plus j'ai envie de faire la révolution ; plus je fais la révolution, plus j'ai envie de faire l'amour ») en « MIEUX je fais l'amour, plus j'ai envie de faire la révolution ; MIEUX je fais la révolution, plus j'ai envie de BIEN faire l'amour » ! ●

AMANDINE CORMIER ET INGRID DARROMAN

1) Sur Instagram, la nouvelle génération de l'éducation sexuelle – Le Monde – Léa Iribarnegaray 31 août 2021
2) Libération 2 avril 2021.

UN PETIT TOUR DE RÉSEAUX POUR COMPRENDRE

✓ Instagram
jemenbatsleclito
jouissanceclub
mashasexplique
emmasexa
gangduclito
clitrevolution
orgasme_et_moi
aulitavecannemarie
the.vulva.gallery

✓ TikTok
carla.valette
emmasexa3.0
shamelesslyshelly

✓ Sur Twitch
Radiosexe avec Kameto et Kotei
(les Doc et difool de 2023).

La série « Sex education »
Le « Docteur Kpote » de Causette
<http://monsieursexuel.blogg.org/>



PHOTO: HANS LUCAS

Les polémiques autour de la transidentité sont récurrentes dans l'espace médiatique et souvent violentes. Si les trans sont désormais visibles, la non-binarité des genres est loin d'être majoritairement acceptée.

Dans une lettre ouverte au ministre de la Santé, publié dans le *Figaro* (16/02/23), 80 signataires se scandalisent d'une rubrique du site de la Caisse nationale d'allocations familiales (CAF), intitulée « Mon enfant est transgenre, comment bien l'accompagner ? » Ils demandent de « faire retirer sans délai du site internet de la CAF cette page de désinformation dont les lacunes et la partialité déshonorent l'organisme émetteur et par conséquent votre ministère ».

Au mois d'août 2022, une affiche du Planning familial représentant un homme trans enceint avait déjà créé la polémique, une lettre ouverte à la Première ministre étant publiée dans *Marianne*.

Pour les signataires de ces tribunes, il est « une donnée biologique, scientifique, incontestable : l'espèce humaine est constituée de deux sexes, mâle et femelle, et de deux genres, le féminin et le masculin. »

La transidentité bien que de plus en plus visible et répandue continue de révolter

Transidentité, une réalité en



une certaine catégorie de personnes, souvent classée à droite voire à l'extrême droite, se reconnaissant dans la *Manif pour tous*. Mais au-delà, dans nos propres rangs, chez des féministes, l'incompréhension et la méconnaissance se font sentir. On l'a vu notamment au moment de la polémique autour de l'affiche du Planning familial.

Une des premières difficultés est d'accepter que la transidentité est une

affaire de genre et non de sexe et que les deux ne sont pas toujours liés. Contrairement aux personnes cisgenres, les personnes trans ne se reconnaissent pas dans le genre qui leur a été assigné à la naissance. La personne trans peut se reconnaître dans le genre féminin ou masculin ou encore dans aucun des deux, revendiquant une identité non binaire. Il faut y ajouter les personnes intersexe qui, selon les termes de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) « ont des caractéristiques sexuelles (chromosomes, hormones, organes génitaux) qui ne correspondent pas aux définitions types des corps féminins ou masculins. Autrement dit, les personnes intersexes naissent avec des variations de leurs caractéristiques sexuelles. »

Des parcours différenciés

Depuis le transsexualisme des années 1970 qui était considéré comme relevant du domaine de la psychiatrie, la question trans a énormément évolué. Jusqu'en 1975, il s'agissait d'une perversion. Dans la nomenclature de l'OMS, elle apparaissait dans le chapitre sur les troubles mentaux et du comportement.

Les personnes trans se sont battues contre la psychiatisation et la pathologisation de la question et le terme même de transsexualisme a laissé la place la plupart du temps à celui de transidentité.

Aujourd'hui, les parcours de transition peuvent revêtir plusieurs formes. Les

REPÈRES

1975 : le transsexualisme n'est plus considéré comme une perversion sexuelle mais fait partie des troubles mentaux et du comportement dans la nomenclature de l'OMS.

1992 : Après la condamnation de la France, le changement d'état civil est désormais accepté à condition que la personne transgenre soit opérée (stérilisée) et sous hormonothérapie.

2009 : Roselyne Bachelot annonce la dépsychiatisation de la transidentité. Création de la Société française d'études et de prise en charge du transsexualisme, la SoFect qui détient le monopole du suivi des trans pour la prise en charge par l'Assurance maladie.

2010 : Les trans ne dépendent plus de l'ALD 23 (affections psychiatriques de longue durée) mais de la 31 (hors liste).

2011 : Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) critique la pratique française et notamment celle de la SoFect.

2016 : La loi sur la justice du XXI^e siècle autorise le changement d'état civil en dehors de toute opération.

2017 : La Cour européenne des droits de l'homme saisie par des patient-es en 2015 conclut qu'il est interdit d'imposer une condition de stérilité pour autoriser un changement d'état civil.

2019 : Changement de la nomenclature de l'OMS. La transidentité est retirée de la catégorie des troubles mentaux.

Elle est déplacée sous le nom d'« incongruence de genre » dans la catégorie santé sexuelle. Entrée en vigueur en 2022.

2020 : dissolution de la SoFect remplacée par Trans santé où les patient-es et les associations ont un début de représentation.

core contestée



trans ne décident pas nécessairement de subir des opérations ou des traitements d'hormonothérapie. Certain-es se satisfont d'une transition sociale qui consiste à vivre au quotidien dans un genre qui n'est pas celui de naissance. D'autres choisissent de changer d'état civil mais sans passer par la transition médicale, ce qui est permis en France depuis la loi de 2016.

Pour les critiques de la transidentité qui s'appuient sur le « sens commun », la « réalité biologique » ou « les lois de la nature », ce qui est mis en cause par l'existence même de personnes trans, c'est la réalité d'un ordre binaire sexe/genre. Ainsi, l'association SOS Éducation appuyait sa pétition contre la circulaire de 2021 sur l'accueil des élèves trans (voir article ci-contre) par trois types d'arguments : la transidentité n'est pas un fait, c'est une idéologie militante transhumaniste et c'est une illusion dangereuse.

Pour Karine Espineira « les identifications de genre trans contredisent [...] la reproduction et la validation de la binarité comme un allant de soi. L'affirmation de ces identités trop longtemps cantonnées au statut de « d'hypothèse » vaut dénonciation du système binaire et sexiste. »

Existe-t-il une binarité universelle des genres ? C'est bien ce débat que met en lumière la transidentité. ●

DOMINIQUE ANGELINI



Accueil des élèves trans, encore un effort !

En septembre 2021, une circulaire est publiée par le ministère de l'Éducation nationale pour encadrer l'accueil des élèves trans à l'école. Ce texte peut être considéré comme une avancée mais pour les associations de défense des personnes trans, il ne va pas assez loin.

Selon une enquête menée par la Direction interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine LGBTphobe (Dilcrah) en 2018, la scolarité est une expérience « difficile » ou très difficile pour 82 % des jeunes trans et/ou non binaires.⁽¹⁾

Si les campagnes contre l'homophobie sont entrées dans les collèges et lycées depuis plusieurs années, les équipes étaient parfois désemparées pour l'accueil de jeunes trans qu'aucun texte n'encadrerait. La situation des jeunes dépendait alors de l'établissement et des personnels qui, faute d'outils et de formation, pouvaient être eux et elles-mêmes vecteurs de transphobie.

En octobre 2019, un groupe de travail avait été constitué à l'initiative du ministère pour créer des outils pour l'école, mais il n'a jamais été réuni. En 2020, une lycéenne trans se suicide à Lille. Entre autres raisons, la CPE du lycée lui interdisait de venir au lycée avec une jupe. Le relais médiatique de ce drame conduit le ministère à réactiver le groupe de travail, avec comme objectif de mettre en place un vademecum à destination de l'Éducation nationale pour l'accueil des élèves trans. Celui-ci devait sortir le 17 mai 2021 pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. La Dgesco et des représentant-es d'associations réussissent à rédiger le document en temps et en heure, mais il n'est pas publié. Il s'avère que Blanquer désapprouve le document produit, perçu « comme un document de propagande militante LGBT ». ⁽²⁾

Quelques mois plus tard, le 30 septembre 2021⁽³⁾ est publiée la circulaire « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire » qui donne un cadre aux équipes enseignantes du premier comme du second degré. Les droits des jeunes trans sont affirmés et doivent être respectés : « Les enseignants ont le devoir d'accompagner les jeunes et de faire preuve à leur endroit de la plus grande bienveillance, de leur laisser la possibilité d'explorer une variété de cheminements sans les stigmatiser ou les enfermer dans l'une ou l'autre voie. »

Le droit d'être considéré

Ainsi, si la demande est faite avec l'accord des deux parents de l'élève mineur-e, toute l'équipe éducative doit utiliser le prénom et le pronom choisis. Le nouveau prénom doit être inscrit sur tous les documents utilisés dans l'établissement scolaire (liste de classe, de cantine, carte de collégien-ne ou de lycéen-ne). Les choix vestimentaires doivent être respectés : « Il appartient aux personnels de veiller à ce que l'expression de genre des élèves ne soit pas remise en cause ou moquée, notamment de la part des autres élèves et des personnels. »

La circulaire mentionne aussi les espaces d'intimité tels que les toilettes ➡

1) « Santé LGBTI », Université de Bordeaux, santelgbti.hypotheses.org.

2) <https://www.mediapart.fr/journal/france/021121/eleves-trans-la-circulaire-dont-blanquer-ne-voulait-pas>

3) Bulletin Officiel du 30 septembre 2022.

➔ ou les vestiaires. Les jeunes trans doivent pouvoir accéder à des espaces neutres, non genrés ou à ceux correspondant à leur genre.

Les règlements intérieurs ne peuvent plus contenir de dispositions différentes en termes de vêtements ou de bijoux en fonction du genre de l'élève, sous peine d'être considérées comme discriminatoires.

Les équipes enseignantes doivent également veiller à prévenir la transphobie « l'accueil des élèves transgenres ou en questionnement sur leur identité de genre ne peut se dérouler dans de bonnes conditions que si chaque école, collège et lycée s'efforce de créer un environnement accueillant pour tous, que des élèves transgenres y soient scolarisés ou non, en ne tolérant notamment aucune injure transphobe. »

Dans chaque académie, des personnes référentes peuvent être mobilisées.

Un accueil contrasté

Dès la sortie de la circulaire, l'association SOS Éducation, proche des milieux ultralibéraux lance une pétition « Non à l'idéologie transgenre dans les écoles ! » qui a recueilli jusqu'à maintenant moins de 49 000 signatures. Sophie Audugé, déléguée générale de l'association explique dans Atlantico (9 janvier 2022) que « c'est une circulaire purement idéologique de 11 pages. Elle est en fait un manifeste. »

Elle affirme que « le ministre de l'Éducation nationale crée les conditions d'une contagion sociale au sein des établissements scolaires, laissant s'installer des clusters. C'est-à-dire des petits groupes d'élèves qui se constituent et s'enferment dans cette idéologie, se motivant les uns et les autres à aller jusqu'au bout de la démarche. »

À l'opposé, les associations dénoncent dans une tribune du 29 octobre⁽⁴⁾ le refus du ministre d'intégrer la notion d'autodétermination qui permettrait aux jeunes trans de demander à changer de prénom ou de pronom sans en avertir leurs parents ou sans leur accord, alors que 20 % des actes transphobes sont commis au sein de la famille⁽⁵⁾ : « Au lieu de proposer un espace sécurisant et serein, les établissements scolaires vont être la prolongation de la transphobie subie par les élèves dans la sphère familiale, et de leur mal-être qui en résulte. »

Le résultat est que dans certains cas, des enfants seraient plus maltraités sous l'égide de la circulaire qu'en son absence quand les équipes « bricolaient » en dehors d'un cadre officiel.



© ISTOCK



PHOTO : LUIE MISSBUTTERFLIES / VIA FULCR CC LICENSE BY

Pour la sociologue du genre Gabrielle Richard, cette circulaire a le mérite d'aborder la question des élèves transgenre en dehors de l'angle du harcèlement : la circulaire franchit un pas en établissant d'entrée de jeu que « la transidentité est un fait qui concerne l'institution scolaire » et qu'il appartient à l'école de « faciliter leur accompagnement et (de) les protéger ». Elle aussi regrette qu'elle mette au premier plan l'accord parental et qu'ainsi « elle prive de

possibilité d'être des lieux de sécurité et de résilience pour les jeunes trans qui en ont le plus besoin. [...] elle dépossède les jeunes mineur-es de tout pouvoir d'action sur leur transition scolaire. Alors que, jusqu'ici, des arrangements à l'amiable pouvaient se faire à la discrétion des personnels impliqués, la circulaire tranche, non en faveur des jeunes personnes concernées et rendues vulnérables par l'école, mais en faveur ultime de leurs parents. »⁽⁶⁾

Pour Arnaud Alessandrini, « l'embarras reste donc intact car entre malaise de l'enfant, mal être scolaire et refus des familles, où se situent les personnels de l'éducation ? »⁽⁷⁾

Un bilan qui reste à faire

Interrogé par le journal La Vie en septembre 2022, « le ministère se refuse à tout commentaire. Il précise, par la voie de ses communicants, qu'aucun bilan – ni en termes de nombre de transitions sociales ni de réception de la circulaire par le corps enseignant – n'a été fait. »

Dans un mémoire de Master métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (Meef), Aurélien Weil a mené une enquête auprès des CPE de l'académie de Bordeaux.

Si le nombre de répondant-es (46) est trop faible pour en tirer des conclusions certaines, elle donne quelques indications.

Ainsi à la question concernant la situation avant la circulaire (« Lors de la prise en charge d'un élève trans, est-ce que le choix des parents d'utiliser ou non le prénom d'usage influençait votre propre décision (de l'utiliser ou non) ? »), seul-es 17,6 % se rangeaient au choix des parents contre près de 45 % qui privilégiaient le choix de l'équipe éducative ou leur propre jugement. Après l'entrée en vigueur de la circulaire, les CPE interrogés répondent qu'il a été finalement plus facile de mettre en place de mettre à disposition des toilettes adaptées...

Dans l'ensemble, iels estiment que la circulaire est davantage un outil pour donner de la visibilité qu'un protocole d'encadrement. Iels sont plus de la moitié à déclarer adapter la circulaire aux besoins de leur établissement plutôt que de l'appliquer strictement.⁽⁸⁾

Un bilan national reste à faire de l'application de cette circulaire. Il est certain que l'accueil des élèves trans, dès l'école primaire, se posera de plus en plus dans les années à venir. ●

DOMINIQUE ANGELINI

4) Tribune L'autodétermination des élèves trans ne doit pas dépendre de l'autorité parentale, SOS homophobie, Contact France, MAG jeunes LGBT, Collectif éducation contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire, ESTIM'

5) Rapport sur les LGBTIphobies 2021.

6) Gabrielle Richard, Éducation nationale Que change la circulaire sur l'accueil des élèves trans ?

7) Arnaud Alessandrini, La prise en compte des élèves trans à l'école en France, 2022.

8) Aurélien Weil, Circulaire du 29-09-2021 : quel(s) changement(s) pour la prise en compte de l'identité de genre en milieu scolaire ?

Écorce vive

Le couperet est tombé : du fait de ses résultats scolaires, Zako doit partir dans un lycée pro à l'autre bout du pays, dans les lointaines montagnes du Jura, pour découvrir un métier dont il ne sait trop que penser : l'ébénisterie. Pas facile pour lui de quitter la bienveillance rassurante de sa bande d'ami-es du 9.3, même si



iels ont parfois trop tendance à le chamberer. Ce qu'il vit d'abord comme une relégation peut-il se transformer en expérience enrichissante ? Propulsé dans un monde très différent du sien, Zako doit s'adapter, trouver ses marques et se positionner face à des problématiques inconnues. Que doit-il penser par exemple de cette étrange demande d'une camarade qui veut être considérée comme un garçon et dit être « en transition » ? De son côté Aimée poursuit son rêve footballistique loin des siens après avoir réussi à intégrer le centre de formation marseillais !

Malgré tout, la petite bande de Mohamed-Ali reste soudée. La vie les a changés-es, les expériences, bonnes ou mauvaises, sculptent leur caractère. Les émois amoureux prennent

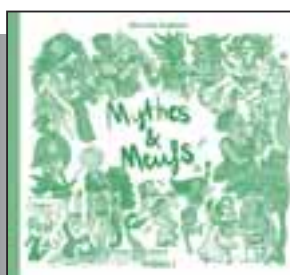
parfois beaucoup de place et interrogent sur qui on est vraiment, ce qu'on attend de la vie. La découverte de la sexualité peut être une fête intime malgré quelques péripéties mais elle peut aussi être la découverte de la violence du désir de l'autre, devenu subitement monstrueux. Là encore, la solidarité des ami-es peut beaucoup pour surmonter la solitude et la honte.

C'est avec plaisir que nous poursuivons la fresque adolescente lancée par Sylvain Pattieu avec *Amour Chrome*, plusieurs fois primée, notamment par le prix Vendredi, le plus prestigieux de la littérature jeunesse. Au-delà des intrigues qui s'entrechoient et tiennent en haleine, on y retrouve la vivacité poétique d'une langue d'adolescents qui se décline désormais avec des variantes régionales et qui a fait le succès mérité d'une série dont on attend avec impatience le prochain et dernier tome. ●

STÉPHANE MOULAIN

> Sylvain Pattieu, *Écorce vive* (école des Loisirs) 14 €.

MYTHES ET MEUFS, LA PLACE DES FEMMES



Blanche Sabbah, autrice de bandes dessinées et activiste féministe, revisite avec *Mythes et Meufs* la place des femmes dans la mythologie, les contes et les légendes populaires. Ces histoires de femmes qui ont imprégné notre enfance et peuplent nos imaginaires, souvent écrites par les hommes, propagent les stéréotypes sexistes qui maintiennent les femmes dans leur condition de dominées. Avec 21 portraits de femmes – le Petit Chaperon rouge, Méduse, la Reine des Neiges, Jeanne d'Arc ou encore Sadness – Blanche Sabbah montre comment elles sont renvoyées à des rôles secondaires, souvent sexualisés et caricaturaux. Les portraits, en bande dessinée, sont nourris

d'une page d'informations sourcées. L'autrice met en lumière la force des personnages, leur combat, la sororité, qui jusque-là ont été minimisés. Non, les Amazones ne se coupaient pas de sein pour tirer à l'arc mais étaient bien des femmes indépendantes, combattantes et parfois cruelles. Oui, la Reine des Neiges, qu'il s'agisse du conte d'Andersen ou du dessin animé Disney, est bien un hymne à la sororité et non une histoire d'amour mièvre et de compétition entre sœurs. Dans la mythologie grecque, la métamorphose de Daphné en laurier pour échapper au viol, lui a été imposée par un Apollon n'acceptant pas qu'elle le rejette. Comble de la violence machiste, c'est par ce mythe que la branche de laurier est devenue le symbole du vainqueur.

Une BD féministe déconstruisant les clichés, à mettre dans toutes les mains dès le collègue. ●

CÉLINE SIERRA

> *Mythes et meufs*, Blanche Sabbah, autrice et illustratrice, édition Dargaud, collection Matin 19 euros

LE MONDE DE DEMAIN, POUR COMPRENDRE AUJOURD'HUI ?

Le biopic « *Le monde de demain* » sur l'émergence du hip-hop français au travers de l'itinéraire du groupe NTM est une indéniable réussite. Replongeant au début des années 1980 sur les traces de Bruno Lopez (Kool Shen) et Didier Morville (Joey Starr), cette série entraîne les spectateur-trices dans une épopée musicale dont l'impact était a priori peu prévisible.

C'est autour de l'histoire de ces deux mômes de quartiers populaires que se construit un récit permettant de comprendre la diffusion de ce style musical et de cet univers. Né dans les riffs de basse de la funk, samplés par des DJ comme Afrika Bambaataa ou Grandmaster Flash, il débarque en France, importé notamment par DJ Dee Nasty, interprété par l'excellent Andranic Manet.

Cette série donne aussi à voir les banlieues des années 1980, creuset de paupérisation et de ghettoïsation des populations issues de l'immigration. Mais au-delà de cette toile de fond et de la musique, c'est aussi l'appréhension de toute une galaxie artistique où la culture graffiti, le *breakdance* ou encore le *beatboxing* se mêlent, donnant au hip-hop ces lettres nobles de « culture urbaine ». Entre passages radio, autoproduction, plantages et premiers concerts, la série dévoile une aventure avec tout ce qu'il y a d'artisanal dans l'art et de crève-la-dalle dans l'ardeur à s'en sortir pour les protagonistes. Aidée par une bande son d'époque et soutenue par un jeu d'acteur brillant, malgré la jeunesse des personnages, c'est une fresque, une fenêtre sur un espace-temps qui est offerte. Et qui donne, même aux oreilles les plus réticentes, l'envie de comprendre une contre-culture populaire devenue phénomène planétaire. ●

ANTOINE CHAUVEL



Le groupe NTM en juillet 2016.

Le monde de demain. À voir sur Arte.

V13: un récit de haut vol

Emmanuel Carrère s'essaie depuis longtemps à tenter de percer la complexité de la nature humaine, sa perversité parfois (comme avec *Limonov*), sa duplicité aussi (*L'adversaire*). Son dernier ouvrage retrace le fil dramatique de celles et ceux qui subissent un fait « divers », avant tout tragique : dans *D'autres vies que les miennes*, c'était une catastrophe dite naturelle, dans *V13*, ce sont les attentats terroristes du 13 novembre. *V13* est au départ une chronique du procès, l'auteur a suivi les neuf mois d'audience, il a rendu compte de façon hebdomadaire dans la presse du malheur qui s'abat sur les victimes, privées tout à coup d'un membre, d'une partie de leurs facultés ou même d'un proche. Un malheur immense, total, qu'il nous décrit avec empathie et humanité, mais jamais avec pitié. Ces victimes, E. Carrère loue leur énergie vitale, livre leurs maux et les mots qu'ils mettent sur leur tragédie, et qui leur permettent de reprendre le cours de leur vie. L'auteur les admire, c'est un hymne à la résilience.

Mais *V13* n'est pas seulement le récit des attentats et des vies brisées des victimes : c'est aussi un parcours sinueux à travers



les procédures judiciaires. E. Carrère n'est pas partie prenante, il ne juge pas, il aide de façon subtile et respectueuse à saisir le sens des actes des terroristes, des actes manqués surtout, des errances, des silences et des aveux. Les rebondissements ne sont pas le fait d'un scénario bien ficelé, ils sont dans la salle du prétoire : c'est la vie des terroristes qui, souvent, leur échappe et force à entrevoir une réalité plus complexe qu'il n'y paraît. Il n'y a pas d'explications, encore moins d'excuses à ces actes de barbarie : E. Carrère ne donne aucune clé, il livre les silences,

les récits et les contradictions. Il rend compte aussi de la tâche des avocats, à charge ou de la défense, de l'immensité de cette mission dans ce procès hors norme à la portée hautement symbolique. Sans aucun voyeurisme. Cette lecture réparatrice (totalement addictive tant on s'attache aux portraits, comme au déroulé du récit) nous permet de restaurer une image apaisée de l'humanité. ●

VÉRONIQUE PONVERT

➤ *V13* d'Emmanuel Carrère aux éditions P.O.L. 22 €

« Quand devient-on rebelle ? »⁽¹⁾



Le musée des Abattoirs de Toulouse accueille l'exposition de la plasticienne Niki de Saint Phalle (1930-2002) et témoigne de ses combats politiques. Les dimensions du musée permettent l'exposition d'œuvres monumentales. Dès l'entrée, spectaculaire, son *Monstre du Lochness* couvert de fragments de miroir renvoie la lumière sur les murs de briques de la grande nef.

Engagements contre la guerre d'Algérie, contre l'OAS, contre le lobby des armes aux États-Unis, pour les libertés et les droits des femmes, ou encore à la fin de sa vie sur les questions liées au réchauffement climatique, traversent ses œuvres. Parmi les premières personnalités à s'engager contre le sida et la stigmatisation des victimes, on la retrouve contre l'homophobie et bien sûr contre le racisme. Sa statue de la liberté à la peau noire.

Sculpter, façonner le monde pour le représenter, le rêver, le dénoncer et le transformer, autant de gestes au cœur de

la démarche de l'artiste. Architecture, mobilier, jardins, celui du Tarots en particulier, fontaines, tout est prétexte à l'onirisme.

Quant aux *Nanas* de Niki de Saint Phalle, elles célèbrent la vie, solaires, dansantes, opulentes et légères à la fois.

En 1994, elle rend public l'inceste qu'elle subit à 11 ans de la part de son banquier de père, précurseuse du mouvement #metoo :

« Compte tenu de ses origines et de sa beauté, on a tout de suite mis en avant sa personne et on en a fait une "figure" genre Calamity Jane, en négligeant le contenu et la portée de son travail, explique Catherine Francblin.⁽²⁾ C'est comme si on lui avait collé une étiquette qui a aidé à faire sa réputation au début, mais a fini par parasiter l'appréhension de son travail. Tout le monde la connaissait, mais peu de gens connaissaient son œuvre. »

Vingt ans après sa mort, son œuvre se déploie sous nos yeux, résistante aux polémiques, vibrante de liberté... ●

JEAN-PHILIPPE GADIER

1) Niki de Saint Phalle, *Lettres fictives*.

2) Critique d'art et historienne, autrice de « La révolte à l'œuvre » biographie consacrée à Niki de Saint Phalle.

Le cinéma français aux abois?

Dans son numéro de décembre 2022 Positif fait état d'une demande d'états généraux du cinéma français⁽¹⁾.

Que faut-il en penser?

Depuis la réouverture en mai 2021 après la fermeture forcée due au Covid, la fréquentation des salles est en baisse de 30 % par rapport à 2019, constat fait lors d'une conférence le 6 octobre dernier à l'Institut du monde arabe par une partie de la profession. Les films français sont par ailleurs plus touchés que les films états-uniens, encore que pour ces derniers il faut distinguer les blockbusters des films indépendants.



Dans les causes de cette baisse, les confinements et la fermeture des salles qui auraient orienté le public vers les plateformes et la VOD. Sauf que cette évolution est ancienne et ne touchait pas nécessairement la fréquentation en salles jusqu'à la pandémie. Par ailleurs, si l'on parle du cinéma états-unien, comment ne pas se rappeler qu'en 2019 aucun studio n'a voulu produire un film de Martin Scorsese, et *Irishman* est sorti sur Netflix qui au contraire a soutenu son film. Il s'agit de l'un des plus grands cinéastes hollywoodiens encore vivant ! Il en va de même pour le cinéma français où des films sortent directement sur les plateformes sans passer par la case salle obscure. Les producteurs-trices ont donc une grande responsabilité. Le rapport aux plateformes est complexe car, sans nier qu'effectivement une partie du public se contente de voir des films chez lui, dans certains cas elles permettent à de jeunes réalisateurs-trices de tourner leurs premiers films (ou pour des chevronnés-es de continuer à le faire).

Une autre explication est que des films qui auraient dû sortir pendant que les salles étaient fermées sont sortis après. Il y a trop plein de films, français et étrangers, sur les écrans et il est impossible de tous les voir même pour les critiques de cinéma. Résultat : les films restent moins longtemps à l'affiche et font donc moins de recettes, ce qui malgré le système français d'avances sur recettes, s'est avéré ravageur pour de nombreux films français. Surtout lorsque des blockbusters états-uniens comme le dernier *James Bond* ou *Top gun : Maverick* font justement partie des films dont la sortie a été retardée par la pandémie, laissant des miettes aux autres.

L'organisation des salles pose aussi problème. Celles qui sont le plus durement touchées par la crise sont principalement les salles estampillées *Art et essais*. Ce sont celles qui proposent la plus grande diversité de choix au contraire des mégas multiplex

qui ne diffusent que le même genre de films, et parfois comme avec *Avatar : la voie de l'eau* dans plusieurs salles en même temps, réduisant d'autant l'audience du reste de la cinématographie. Ainsi donc fin décembre, le box-office français donne en tête *Top gun : Maverick* avec plus de 6 600 000 entrées, les dix premiers films étant tous états-uniens. *Avatar : la voie de l'eau* sortit fin 2022 cumule déjà plus de 13 millions d'entrées. Le premier film français en 2022, à la onzième place, est *Qu'est-ce qu'on a tous fait*

au bon Dieu?, qui est tout sauf un film d'auteur⁽²⁾, alors que l'excellent *Chronique d'une liaison passagère* d'Emmanuel Mouret est au-delà de la 100^e place. Les distributeurs, en tête desquels on trouve Pathé-Gaumont et UGC, habituent le public à certains types de films uniquement, ce qui est accentué par le système des cartes illimitées (que je possède néanmoins) qui transforme le public de spectateurs-trices en simples consommateurs-trices.

Enfin, un problème qui n'a pas été évoqué dans l'article de Positif mais que je me permets d'aborder,

c'est la dépendance du cinéma français à l'égard de Canal +. Il n'y a en effet que très peu de films français qui ne bénéficient pas de l'aide de la chaîne cryptée. Outre qu'une telle dépendance est dangereuse économiquement, se pose la question du fait que cette chaîne soit aujourd'hui la propriété d'un catholique intégriste qui a financé la campagne raciste de Zemmour. C'est donc une question politique. Et ce d'autant que dans le domaine de l'édition, dont le milliardaire possède la moitié du chiffre d'affaires en France, il a déjà fait œuvre de censure. Cela se rapproche dans le cinéma⁽³⁾ sans encore en arriver là, mais jusqu'à quand ? ●

OLIVIER SILLAM

1) Pierre Eisenreich, *Par les temps qui courent : demande d'états généraux du cinéma français*, In Positif n° 742 de décembre 2022.

2) Et que penser en ce début d'année 2023 du catastrophique *Astérix et Obélix : l'empire du milieu* qui a coûté plus de 66 millions d'euros pour un désastre annoncé.

3) Au point que Canal + vient de participer aux côtés du Puy du Fou à la production du film *Vaincre ou mourir* sur la guerre de Vendée.

Chlordécone aux Antilles : l'État responsable mais pas coupable ?



PHOTO: CAPTURELIGHT / STOCK

Malgré la reconnaissance par la justice d'« une atteinte environnementale dont les conséquences humaines, économiques et sociales affectent et affecteront pour de longues années la vie quotidienne des habitants », l'État bénéficie d'un non-lieu dans le scandale du chlordécone. Un scandale qui en dit long sur les rapports entre Hexagone et territoires antillais.

Le chlordécone est un pesticide ultra-toxique. Entre 92 et 95 % de la population infectée, la quasi-totalité des eaux et des sols pollués pour des dizaines voire des centaines d'années : les chiffres aux Antilles sont effarants.

Utilisé massivement dans les bananeraies de Martinique comme de Guadeloupe pour lutter contre le charençon (insecte qui détruisait les cultures), le chlordécone est un puissant perturbateur endocrinien, neurotoxique, reprotoxique (altérant la fertilité) et classé cancérigène possible par l'OMS dès 1979. Interdit aux USA dès 1976, et seulement en 1990 dans l'Hexagone (où il n'était pas vraiment usité), ce pesticide a pu être utilisé, par dérogation, jusqu'en 1993 dans les Antilles. Accusé de favoriser des retards de développement sur les nourrissons, il est aussi responsable de cancers : la Martinique a aujourd'hui le taux de cancers de la prostate le plus élevé de la planète et la Guadeloupe n'en est pas loin.⁽¹⁾

La sauvegarde de la capacité exportatrice des deux îles s'est faite au détriment de la santé de la population...

Le combat pour la reconnaissance

La justice a été saisie en 2006 de plaintes émanant de la société civile. Un non-lieu a été prononcé le 5 janvier 2023. Durant ces 16 années d'instruction, c'est la responsabilité de l'État qui a pu être démontrée. Dans leur ordonnance⁽²⁾, les juges considèrent ainsi que « le dossier de la pollution au chlordécone, "ce monstre chimique" pour reprendre l'expression du député Jean-Yves Le Deault, est probablement le premier dossier judiciaire à traiter d'une pollution d'une telle ampleur, aux effets nuisibles d'autant plus graves et durables sur la santé, la flore, la faune, qu'elle a été provoquée sur un territoire insulaire ».

Malgré des éléments d'évidence, le non-lieu a été prononcé pour trois raisons principales. Premièrement, une difficulté de rapporter la preuve pénale des faits dénoncés pour des faits commis des années avant le dépôt de plainte.

Deuxièmement, il y a un décalage entre l'usage d'un produit et la découverte de sa nocivité. À ce titre, le classement de l'OMS en 1979 tout comme l'interdiction états-unienne auraient dû servir d'alerte même si le principe de précaution n'existait pas encore. Enfin, l'évolution juridique joue au final contre les victimes. Cette instabilité et la difficulté de faire appliquer des textes évolutifs entraînent une forme de tolérance coupable.

Mais l'ordonnance, au-delà du non-lieu, prouve le déni organisé, pour ne pas dire plus, de la nocivité du chlordécone. Et, *in fine*, c'est une consécration du traitement néocolonial de la Martinique et de la Guadeloupe.

Les Antilles, des territoires d'exception ?

Ce que prouve de nouveau ce scandale, c'est le traitement différencié de ces régions pourtant considérées comme partie prenante de la « République française ». Sans remonter au Code noir, l'exemple du chlordécone, comme celui des épandages interdits normalement en 2011 mais tolérés localement jusqu'en 2015, sont révélateurs d'un régime d'exception. Ce dernier ne bénéficiant jamais aux populations, mais plutôt aux intérêts politiques décidés en Hexagone et à la minorité politico-bourgeoise locale qui y trouve un intérêt. Le tout sur le fond d'un sous-développement structurellement organisé pour les mêmes raisons.

La réaction à l'obligation vaccinale, souvent incomprise, quand elle n'était pas moquée, à Paris, comme signe d'une forme d'arriération, ne peut se comprendre qu'à l'aune de ces éléments.⁽³⁾ Quand le judiciaire montre les limites de l'État de droit, il reste néanmoins un espace : c'est au politique d'agir. La reconnaissance officielle par l'État français de sa faute envers les peuples martiniquais et guadeloupéen, la création d'un fonds d'indemnisation envers la population et la dépollution des sols pourraient être des pistes. Mais de la part d'un État qui n'est déjà pas en mesure de régler les problèmes structurels ni de tenir les promesses faites en 2009, l'espoir pour la population sur place est inexistant. ●

ANTOINE CHAUVEL

1 Pour se documenter sur cette histoire, lire le roman graphique « Tropiques Toxiques » de Jessica Oublié paru en 2020 aux éditions Les Escales

2 L'intégralité de l'ordonnance est consultable ici :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/080123/scandale-du-chlordecone-mediapart-publie-l-integralite-de-la-decision-des-juges>

3 Lire à ce sujet l'interview de Ketty Citronelle Revue éé n° 95

